

CANADA

(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC

C O U R S U P É R I E U R E

DISTRICT DE MONTRÉAL

STUART THIEL

N° : 500-06-000961-181

Demandeur

c.

META PLATFORMS INC.

Défenderesse

**RAPPORTS ANNUELS D'UTILISATION DES FONDS DU RÈGLEMENT PAR LES
ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES POUR L'ANNÉE 2025-2026**

RAPPORT

ONGLET

Université Concordia

1

Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ)

2

Université Laval

3

Université du Québec à Montréal (UQAM)

4

Polytechnique Montréal

5

Université de Sherbrooke

6

Montréal, le 1^{er} septembre 2026

Trudel Johnston & L'Espérance

TRUDEL JOHNSTON & L'ESPÉRANCE

Avocats du demandeur

M^e Lex Gill

M^e Marie-Laure Dufour

750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90

Montréal (Québec) H2Y 2X8

Tél. : 514 871-8385

Télec. : 514 871-8800

lex@tjl.quebec

marie-laure@tjl.quebec

N/D : 1461-1

Rapport annuel sur l'utilisation des fonds du règlement de l'action collective Thiel c. Meta Platforms inc.

août 2026

Le présent rapport décrit l'utilisation faite par l'Université Concordia des fonds reçus en tant que bénéficiaire de l'entente de règlement approuvée par la Cour supérieure du Québec dans l'affaire *Thiel c. Meta Platforms inc.* Conformément au cadre d'utilisation approuvé par la Cour, ces fonds sont utilisés exclusivement pour soutenir la promotion et la protection du droit à la vie privée au moyen de l'enseignement, de la recherche et du renforcement des capacités en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée.

Le montant de 1 028 503,51 \$ attribué à l'Université Concordia servira à financer deux programmes complémentaires au sein de l'École de génie et d'informatique Gina-Cody à compter de l'année universitaire 2026-2027. Le premier consiste à mettre sur pied une infrastructure consacrée à l'informatique avancée et à l'intelligence artificielle qui renforcera l'enseignement et la recherche en cybersécurité, protection de la vie privée et sécurité des systèmes informatiques critiques. Le second est la création d'un programme de bourses de stage en cybersécurité qui soutiendra financièrement des étudiantes et étudiants de premier cycle ayant acquis une expérience pratique grâce à des stages dans les domaines liés à la cybersécurité et à la protection de la vie privée.

Ce premier rapport annuel décrit ces programmes en détail, présente leurs budgets respectifs et indique leurs retombées attendues sur l'apprentissage des étudiants, la recherche universitaire et la protection de la vie privée. Ensemble, ces programmes contribueront à former la prochaine génération de spécialistes en cybersécurité et protection de la vie privée tout en soutenant la recherche et l'innovation qui favorisent l'émergence d'une société numérique plus sûre et davantage respectueuse de la vie privée.

Infrastructure informatique et processeurs graphiques pour l'enseignement et la recherche en cybersécurité et en protection de la vie privée

À compter de l'année universitaire 2026-2027, une partie des fonds servira à créer une plateforme

informatique partagée pour le Département de cybersécurité et de génie des systèmes intelligents et le Centre de recherche sur la sécurité de Concordia. Cette infrastructure spécialisée dotera les membres de l'effectif étudiant et du corps professoral, ainsi que les chercheuses et chercheurs, des outils dont ils ont besoin pour s'attaquer aux plus récents défis en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée, à une époque où l'intelligence artificielle transforme rapidement les menaces informatiques et les stratégies pour les contrer.

Au cœur de ce programme figure l'acquisition d'une plateforme informatique et d'intelligence artificielle qui combine des serveurs à haut rendement, de puissants processeurs graphiques et des logiciels spécialisés. Les serveurs hébergeront des laboratoires sécurisés et des bancs d'essai permettant aux personnes étudiantes et aux équipes de recherche de travailler de manière autonome dans des environnements réalistes. Les processeurs graphiques fourniront la puissance de calcul nécessaire aux applications d'intelligence artificielle et d'apprentissage machine qui permettront notamment de développer des systèmes de détection de menaces, des modèles de protection de la vie privée et des outils d'IA toujours plus perfectionnés qui pourront aider à automatiser certaines activités de cybersécurité et de protection de la vie privée. La plateforme logicielle, qui comprendra des technologies de virtualisation, des outils de simulation servant à tester la sécurité des réseaux ainsi que des cadres d'IA et d'apprentissage machine, regroupera ces ressources dans un environnement unique à la disposition des professeurs, des étudiants et des chercheurs.

Cette plateforme intégrée servira à la fois aux activités d'enseignement et de recherche. Les personnes étudiantes utiliseront l'infrastructure pour acquérir des compétences pratiques dans le développement, l'exploitation et la gestion de systèmes de cybersécurité et de protection de la vie privée. Elles apprendront à repérer et bloquer les menaces informatiques, à analyser les incidents de sécurité et les fuites de données et à utiliser des outils d'intelligence artificielle perfectionnés pour renforcer la protection de la vie privée et la sécurité. La plateforme sera également utilisée à des fins de formation sur des techniques émergentes combinant IA et automatisation pour détecter les vulnérabilités, améliorer la réaction aux incidents et mieux protéger les données sensibles.

La mise sur pied de cette infrastructure ouvrira de nouvelles possibilités aux chercheuses et chercheurs, qui pourront ainsi faire progresser les connaissances en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée. C'est ainsi que les membres du corps professoral de même que les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs pourront mettre à l'essai des solutions novatrices, évaluer des technologies pour renforcer la protection de la vie privée, concevoir de nouvelles méthodes de détection des menaces et étudier comment l'intelligence artificielle peut être utilisée de manière responsable pour protéger les personnes, entreprises, organismes et systèmes critiques. Ces travaux contribueront directement au développement de technologies et de pratiques qui aideront à protéger le droit à la vie privée dans un monde toujours plus informatisé.

La protection des infrastructures critiques, notamment celle des réseaux de télécommunications, constituera un axe prioritaire. Les systèmes de communication modernes étant toujours plus

interconnectés et dépendants des nouvelles technologies, il est impératif de protéger la confidentialité de l'information transitant par ces systèmes ainsi que l'intégrité et la disponibilité de ceux-ci tant à l'échelle nationale qu'internationale. Les chercheurs et les étudiants pourront étudier les défis que posent les réseaux sans fil de prochaine génération sur le plan de la sécurité et de la confidentialité et élaborer des solutions qui contribueront à accroître la résilience des systèmes essentiels au fonctionnement de notre société.

L'infrastructure permettra également de mener des activités d'enseignement et de recherche dans les domaines de la 5G et des infrastructures à réseau d'accès radio ouvert. Ces technologies sont en passe de devenir des éléments essentiels des réseaux de communication modernes, et leur émergence a accru de manière importante la demande en professionnels possédant une expertise technique en cybersécurité et protection de la vie privée. Les étudiantes et étudiants évolueront dans des environnements réseaux réalistes qui leur permettront de maîtriser les technologies sur lesquelles reposent de façon croissante les communications, les échanges commerciaux et les services publics.

Il est à noter que la plateforme permettra à des classes entières de participer simultanément à des exercices complexes en laboratoire plutôt que d'avoir à se limiter à des expériences à petite échelle ou à des accès partagés. Au cours de leur apprentissage immersif, les étudiantes et étudiants assisteront à des simulations d'incidents informatiques, enquêteront sur des atteintes à la sécurité des données, traqueront des menaces informatiques, participeront à des activités de sécurité automatisées et décèleront des vulnérabilités à l'aide de l'IA. Ces exercices pratiques aident à combler l'écart entre la théorie et la pratique et à faire en sorte que les personnes diplômées intègrent le marché du travail prêtes à relever des défis réels de cybersécurité et de protection de la vie privée.

Configuration proposée

Afin de pouvoir offrir ces activités d'apprentissage et de recherche, l'Université Concordia fera l'acquisition d'un parc informatique spécialisé composé de neuf serveurs, six nœuds étant configurés pour des tâches d'enseignement et trois étant destinés à la recherche et aux activités sans fil. Tous les nœuds disposeront d'une configuration de base commune comprenant 64 cœurs de processeur physiques, 256 Go de mémoire DDR5, au moins 1,92 To de stockage NVMe, une carte réseau Intel E810 et un contrôleur i350-AM2.

Les nœuds d'enseignement seront paramétrés pour prendre en charge des activités d'apprentissage à grande échelle. Leur rôle principal sera d'héberger des laboratoires virtuels dans lesquels les étudiantes et étudiants pourront faire l'essai d'outils de cybersécurité en toute confiance, s'attaquer à des problèmes de protection de la vie privée et acquérir une expérience pratique dans l'exploitation de systèmes informatiques complexes. Cette configuration sera suffisamment robuste pour permettre à toute une classe de travailler simultanément tout en offrant la performance requise pour que l'expérience d'apprentissage soit à la fois réaliste et stimulante.

Les nœuds de recherche seront conçus pour l'utilisation d'applications hautement perfectionnées, comme celles fondées sur l'intelligence artificielle ou l'apprentissage machine ou destinées à des

expériences de cybersécurité ou à la recherche en télécommunications. Ces systèmes seront dotés de processeurs graphiques capables de multiplier les charges de travail attribuées à l'IA et de soutenir les travaux de recherche dans les domaines de la cybersécurité automatisée, des technologies de protection de la vie privée et de la sécurité des réseaux.

Budget

Le total de l'investissement prévu dans cette infrastructure est d'approximativement 500 000 \$, et il sera réalisé en deux phases.

Environ 300 000 \$ seront utilisés pour acquérir l'infrastructure de serveurs, qui servira de base à la plateforme. Cet élément comprendra les nœuds d'enseignement et de recherche qui accueilleront les laboratoires, les activités de recherche en télécommunications, les simulations en cybersécurité et les projets de recherche en protection de la vie privée.

Le solde de 200 000 \$ sera affecté à l'acquisition de processeurs graphiques spécialisés, qui augmenteront la capacité du système à prendre en charge des applications d'intelligence artificielle et d'apprentissage machine. Ces processeurs serviront à la recherche en cybersécurité fondée sur l'IA, à l'analyse de données aux fins de protection de la vie privée, à la détection automatisée des menaces et à des travaux de recherche portant sur l'utilisation de technologies IA émergentes pour renforcer de manière responsable la sécurité des données et la protection de la vie privée.

En optant pour une approche en deux temps, l'Université s'assure d'optimiser ses décisions d'achat et de canaliser la totalité de l'investissement dans les technologies les plus à même de favoriser l'apprentissage et la recherche.

Retombées

Cet investissement aura pour effet de créer une ressource durable pour les universitaires spécialisés en cybersécurité et protection de la vie privée à Concordia. Les étudiantes et étudiants bénéficieront d'environnements d'apprentissage ultramodernes grâce auxquels ils acquerront une expérience pratique et transposable dans le monde du travail. Les chercheuses et chercheurs auront pour leur part accès à une infrastructure informatique capable de soutenir des projets novateurs qui ciblent certains des plus importants défis en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité auxquels la société est aujourd'hui confrontée.

Parce qu'elle servira autant à des fins d'enseignement que de recherche, cette infrastructure permettra de former des professionnels hautement qualifiés, de faire progresser la recherche dans le domaine de la protection de la vie privée et de renforcer la capacité de Concordia d'apporter des solutions aux défis informatiques complexes à venir.

Bourses de stage en cybersécurité de l'École de génie et

d'informatique Gina-Cody

L'autre partie des fonds sera affectée à la création de bourses de stage en cybersécurité à l'École de génie et d'informatique Gina-Cody. Il s'agit d'un nouveau programme dont l'objectif est d'appuyer financièrement les étudiantes et étudiants de premier cycle qui acquièrent une expérience pratique en cybersécurité et en protection de la vie privée. Ces bourses seront octroyées sur une période de cinq ans à compter de l'année universitaire 2026-2027. En tout, 40 bourses de 2500 \$ seront attribuées chaque année, pour un total de 500 000 \$.

Ces bourses tiennent compte du fait qu'il faut plus qu'une formation en classe pour pouvoir affronter les défis complexes que posent actuellement la cybersécurité et la protection de la vie privée. En appuyant les personnes étudiantes ayant effectué des stages pertinents, ces bourses favorisent l'intégration des études et du monde réel et contribuent à préparer la prochaine génération de spécialistes responsables de la protection des renseignements personnels, des systèmes informatiques et des infrastructures critiques.

Critères d'admissibilité et processus de sélection

Les bourses seront octroyées à des étudiantes et étudiants de premier cycle inscrits à l'École de génie et d'informatique Gina-Cody. Pour être admissibles, les personnes candidates devront avoir terminé au moins un stage dans l'un des milieux suivants :

- Organisme (public ou privé) spécialisé en cybersécurité ou en protection de la vie privée
- Organisme gouvernemental (fédéral, provincial ou municipal) ayant un mandat lié à la cybersécurité ou à la protection de la vie privée
- Unité de recherche, laboratoire ou département universitaire, qui mène des projets liés à la cybersécurité ou à la protection de la vie privée

Les boursières et boursiers seront choisis par voie de concours en tenant compte de leurs résultats scolaires, de la portée et de la pertinence de leur stage et de la qualité de leur dossier de candidature. Les bourses seront accordées à des citoyens canadiens, à des résidents permanents et à des étudiants étrangers autorisés à travailler au pays. Elles seront remises deux fois par année, aux trimestres d'automne et d'hiver, à l'issue d'un processus d'évaluation mené par un comité de sélection de l'École de génie et d'informatique Gina-Cody. Ces bourses ne seront pas renouvelables.

Parce qu'elles encourageront les étudiantes et étudiants qui ont fait preuve d'initiative en participant à des stages pertinents, ces bourses consolideront les choix de carrière de ces personnes tout en renforçant le grand rôle que joue l'Université en tant que leader en enseignement et en innovation dans les domaines de la cybersécurité et de la protection de la vie privée.

Retombées pour les personnes étudiantes

Les bourses de stage en cybersécurité visent à récompenser et à encourager les personnes étudiantes qui se sont distinguées par leur rendement scolaire et leur expérience pratique. Pour leurs

bénéficiaires, ces bourses constitueront un soutien financier non négligeable pouvant les aider à surmonter des obstacles dans leur cheminement universitaire et professionnel.

Ces bourses sont plus qu'une simple aide financière, car elles soulignent le travail et les réalisations de leurs bénéficiaires et mettent en évidence la valeur de l'apprentissage expérientiel dans le cadre d'une formation en cybersécurité et protection de la vie privée. Cette reconnaissance peut augmenter la confiance en soi des bénéficiaires, rehausser leur profil et les encourager à mener une carrière enrichissante en cybersécurité, en protection de la vie privée, en recherche et en innovation.

Retombées pour l'Université

Ces bourses ne font pas que bénéficier aux personnes qui les reçoivent. En appuyant des étudiantes et étudiants qui acquièrent de l'expérience par l'entremise d'un stage, le programme élargit le bassin de talents, et il prépare les personnes diplômées à jouer un rôle prépondérant dans le monde de la cybersécurité et de la protection des données au sein d'un large éventail de secteurs. Parce qu'elles combinent apprentissage universitaire et expérience professionnelle pratique et qu'elles peuvent donc combler l'écart entre la théorie et la réalité, ces personnes sont en mesure de faire progresser la recherche et la pratique du métier. Elles permettent ainsi l'émergence de solutions de protection de la vie privée innovantes tout en appuyant l'élaboration de politiques et de technologies fondées sur des données probantes. En parallèle, les bourses soulignent le leadership exercé par l'École de génie et d'informatique Gina-Cody et consolident sa réputation de chef de file en cybersécurité et protection de la vie privée. Elles confirment que l'École croit en l'apprentissage expérientiel, qu'elle est déterminée à collaborer étroitement avec les partenaires des secteurs privé et public et qu'elle contribuera à résoudre certains des plus grands défis informatiques de ce monde.

Regard vers l'avenir

Prises ensemble, la nouvelle infrastructure informatique et les bourses de stage en cybersécurité de l'École de génie et d'informatique Gina-Cody constituent un formidable moyen d'appuyer autant l'enseignement que la recherche. Si l'infrastructure crée l'environnement dans lequel étudiants et chercheur peuvent élaborer et mettre à l'essai de nouvelles solutions, les bourses récompensent et encouragent des personnes talentueuses qui mettront en pratique ces solutions afin de faire progresser la cybersécurité et la protection de la vie privée et ainsi créer un avenir informatique plus sûr.

L'UNIVERSITÉ CANADIENNE NOUVELLE GÉNÉRATION

[Concordia](#) est une université nouvelle génération qui réinvente sans cesse l'avenir de l'enseignement supérieur. Elle a été fondée en 1974 dans la métropole animée et multiculturelle de Montréal, ville étudiante nord-américaine par excellence. Ses deux campus sont situés à Tiohtià:ke, ou Montréal, sur le territoire traditionnel de la Nation Kanien'kehá:ka. Concordia [se classe au premier rang des universités fondées dans les 50 dernières années en Amérique du Nord](#). De plus, son approche axée sur l'apprentissage expérientiel et la recherche interfonctionnelle la place également parmi les universités les plus novatrices.

L'Université accueille annuellement un effectif diversifié et engagé de 51 250 étudiantes et étudiants à la [Faculté des arts et des sciences](#), à l'[École de gestion John-Molson](#), à l'[École de génie et d'informatique Gina-Cody](#), à la [Faculté des beaux-arts](#) et à [Formation continue Concordia](#). L'Université compte 6 700 membres du corps professoral et du personnel ainsi que 235 000 personnes diplômées dans le monde. L'Université cumule annuellement près de 61,9 millions de dollars en revenus de recherche commanditée.

Les [vecteurs stratégiques](#) de Concordia expriment sa vision de l'avenir ainsi qu'une approche audacieuse et transformatrice des grands enjeux de notre époque. Avant-gardiste, agile et dynamique, l'Université est ancrée dans la collectivité et branchée sur le monde.

Environ 75 % des cours donnés à Concordia ont moins de 60 étudiants. L'Université compte 36 400 étudiants au premier cycle, 9 600 étudiants dans plus de 200 programmes de cycles supérieurs, plus de 10 000 étudiants étrangers venant de quelque 150 pays, et plus de 3 000 étudiants coop. Concordia entretient des relations officielles avec 181 établissements dans 39 pays.

L'Université Concordia souscrit aux principes de la décolonisation, de l'autochtonisation, de la responsabilité sociale et de la durabilité.

Pour en savoir plus, visitez concordia.ca.

RAPPORT ANNUEL DE REDDITION DE COMPTES 2025-2026 **UTILISATION DES FONDS DANS LE DOSSIER *THIEL C. META PLATFORMS INC.***

À propos de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (ci-après « IQRDJ »)

Créé en 2018, l'IQRDJ est une institution indépendante à but non lucratif à vocation publique, vouée à la réforme du droit et de la justice. Ses travaux visent l'ajustement continu de la normativité juridique aux besoins contemporains de la société québécoise, de l'État de droit et de l'accès à la justice. Ils sont fondés sur la recherche juridique et interdisciplinaire, de même que sur la consultation et la participation continues des membres de la société civile. Pour les fins de ses activités de recherche, l'IQRDJ prend appui sur l'avis d'un Comité scientifique formé de juristes et de chercheurs issus d'autres disciplines que le droit, rattachés à des universités différentes. Sur le plan académique, les rapports de l'IQRDJ constituent des publications évaluées par les pairs.

L'IQRDJ mobilise des compétences dans toutes les Facultés de droit au Québec, et, au-delà des sciences juridiques, dans plusieurs autres disciplines et domaines de la connaissance. Il fait également appel à l'expertise des praticiens. La nature interdisciplinaire et comparative de ses travaux ouvre la porte à un élargissement des visées de la recherche juridique. L'IQRDJ a deux antennes, à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et à la Faculté de droit l'Université Laval. Cette présence dans deux universités lui permet de réaliser sa mission de manière indépendante, sans être attaché à une seule université, mais en collaboration avec l'ensemble des facultés de droit au Québec.

Introduction

Le présent rapport annuel de reddition de comptes porte sur l'utilisation des fonds versés à l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (l'« Institut ») à titre de bénéficiaire additionnel dans le cadre du règlement intervenu dans le dossier *Thiel c. Meta Platforms Inc.*, devant la Cour supérieure du Québec. Il rend compte des activités financées, de leur encadrement et de leurs retombées, conformément aux engagements pris par l'Institut et aux modalités prévues au jugement et au plan d'utilisation des fonds.

Ces fonds doivent être utilisés exclusivement pour financer des activités visant la promotion et la protection du droit à la vie privée au Québec, notamment par la recherche, la consultation publique, la diffusion des connaissances et l'élaboration de pistes de réforme. Ce rapport présente les différents travaux entrepris, leur logique d'ensemble et leur contribution à l'avancement de la réflexion sur la protection des renseignements personnels et du droit à la vie privée.

L'Institut doit produire des rapports annuels publics détaillant l'utilisation, la gestion et les résultats des fonds, lesquels sont publiés sur son site web et transmis aux parties concernées. Le présent document répond à cette exigence tout en situant les activités réalisées dans la continuité de la mission propre de l'Institut et des projets qu'il mène déjà en matière de justice, de données, de technologies émergentes et de réforme du droit. L'année 2025-2026 a essentiellement permis de mettre en place et de structurer plusieurs projets et activités appelés à se déployer plus largement au cours de l'année suivante.

Cadre d'utilisation des fonds

Les fonds versés à l'Institut dans le cadre du règlement *Thiel c. Meta Platforms Inc.* doivent être utilisés exclusivement pour des activités liées à la promotion et à la protection du droit à la vie privée au Québec. Le plan d'utilisation soumis par l'Institut encadre cette affectation et prévoit que les dépenses admissibles soient rattachées à quatre catégories d'activités : la recherche appliquée et interdisciplinaire, les consultations publiques, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que l'élaboration de propositions de réformes législatives.

Activités réalisées au cours de l'année

Au cours de l'année visée par le présent rapport, l'Institut a amorcé, poursuivi ou structuré plusieurs activités directement liées à la promotion et à la protection du droit à la vie privée au Québec. Ces activités s'inscrivent dans les catégories prévues au plan d'utilisation des fonds, soit la recherche appliquée et interdisciplinaire, les consultations publiques, la diffusion des connaissances et l'élaboration de pistes de réforme.

Elles ont été développées dans une logique de complémentarité entre les travaux déjà entrepris par l'Institut en matière de données, de technologies et de justice, et les objectifs particuliers associés aux fonds issus du dossier *Thiel c. Meta Platforms Inc.* L'année a ainsi été marquée à la fois par la mise en chantier de nouveaux travaux, par la consolidation d'initiatives déjà entamées et par la préparation d'activités de consultation et de réflexion appelées à se déployer au cours de la période suivante.

1. Recherche appliquée et interdisciplinaire

Justice en ligne (virtuelle)

L'Institut a poursuivi ses travaux sur les effets de la justice en ligne sur la protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée. Réalisé en partenariat avec le Laboratoire de Cyberjustice de l'Université de Montréal, ce projet de recherche a bénéficié d'une subvention de 30 000 \$ accordée par la Fondation du Barreau du Québec dans le cadre de son appel à projets.

Ce chantier portait sur les effets des pratiques de justice dématérialisée, notamment sur l'accès aux renseignements personnels et sur la protection de la vie privée. Le rapport de

recherche, intitulé *La justice en ligne : l'impact du virage virtuel sur l'accès aux renseignements personnels et sur la protection de la vie privée*, a été produit au nom de l'Institut par Évelyne Jean-Bouchard, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Javiera Araya-Moreno, chercheure postdoctorale, et Luka Sanchez, doctorant à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étude combine une analyse documentaire, une étude qualitative menée auprès d'acteurs du Tribunal des professions du Québec entre 2023 et 2024, ainsi qu'une analyse juridique complémentaire dans une perspective comparée. Elle met notamment en lumière que la dématérialisation de la justice ne modifie pas seulement les modalités techniques des audiences, mais transforme aussi l'expérience des justiciables et des acteurs du système, en soulevant des enjeux relatifs à la spatialité de la justice, à la circulation des renseignements personnels, à la confidentialité et aux conditions concrètes de protection de la vie privée en contexte numérique.

Les résultats de ces travaux ont également été présentés dans le cadre d'une conférence organisée par la Fondation du Barreau du Québec le 25 mars 2025, ce qui a contribué à leur diffusion auprès des milieux juridiques concernés.

Dans le prolongement de cette recherche, l'Institut a amorcé des échanges avec le Tribunal administratif du Québec (TAQ) en vue de préciser la collaboration entourant un nouveau chantier de recherche sur la justice en ligne. Une première version du projet a été élaborée à partir des besoins soulevés par le Tribunal et vise à mieux cerner les exigences et les contraintes associées aux audiences tenues en ligne, en portant une attention particulière à l'expérience des personnes non représentées.

Le projet s'articule autour de plusieurs chantiers, soit un chantier comparatif portant sur les pratiques adoptées dans différentes juridictions du Québec et du Canada en matière d'audiences en ligne, un chantier qualitatif centré sur l'expérience d'une section du TAQ et de son secrétariat, ainsi qu'un chantier de sondage destiné à mieux comprendre l'expérience des personnes ayant participé à des audiences en ligne. À ce stade, les modalités de collaboration continuent d'être précisées, mais les démarches entreprises au cours de l'année témoignent de la volonté de l'Institut de poursuivre et d'approfondir ses travaux sur les effets de la justice en ligne sur l'accès à la justice, la protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée. Ce projet pourrait ainsi être soutenu par les fonds visés par le présent rapport.

Approche pancanadienne de la protection des renseignements personnels face au numérique

Parmi les activités entreprises au cours de l'année, l'Institut a développé un projet de recherche intitulé « Approche pancanadienne de la protection des renseignements personnels face au numérique », placé sous l'égide de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et dirigé par le professeur Vincent Gautrais.

Ce projet vise à mieux cerner les spécificités canadiennes en matière de protection des renseignements personnels dans un contexte marqué par la numérisation croissante des rapports sociaux, économiques et institutionnels. Il repose sur l'idée que, si plusieurs juridictions ont récemment modernisé leur cadre normatif en matière de vie privée, les réponses législatives et institutionnelles à privilégier au Canada doivent tenir compte de réalités juridiques, culturelles et organisationnelles propres au pays et au Québec.

Les travaux projetés s'articulent autour de trois axes : une analyse factuelle des valeurs, perceptions et pratiques entourant la protection des renseignements personnels au Canada, une réflexion sur les réponses substantielles à privilégier et une étude des réponses processuelles et institutionnelles, notamment quant aux structures de contrôle, aux pouvoirs des organismes compétents et aux formes de normativité souple qui accompagnent les cadres législatifs. Dans cette perspective, le projet prend notamment appui sur l'expérience québécoise et sur *la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (Loi 25), présentée comme un point de référence important pour réfléchir aux orientations possibles à l'échelle canadienne.

Le projet prévoit à terme la réalisation d'une étude d'ensemble, la formulation de recommandations destinées aux juridictions canadiennes souhaitant adopter ou moderniser leur législation, ainsi que la tenue d'une activité de clôture permettant de discuter des constats dégagés. En ce sens, il constitue une activité conforme aux objectifs du plan d'utilisation des fonds, puisqu'il vise à approfondir la recherche sur la protection des renseignements personnels, à documenter les choix normatifs possibles et à soutenir l'élaboration de réformes adaptées au contexte québécois et canadien.

Ce projet s'inscrit plus largement dans la continuité des travaux menés par l'Institut sur l'encadrement juridique de l'intelligence artificielle, sur les usages des données et sur les transformations du système de justice sous l'effet du numérique. Il témoigne de la volonté de l'Institut de développer, à partir du Québec, une réflexion à la fois rigoureuse, comparative et ancrée dans les besoins concrets du droit contemporain en matière de vie privée.

États généraux sur le droit et la justice

L'Institut a également amorcé une importante démarche de réflexion, de recherche et de consultation sur l'avenir du droit et de la justice au Québec dans le cadre des États généraux sur le droit et la justice, officiellement lancés en novembre 2025. Cette initiative, déployée sur deux ans, vise à proposer des solutions concrètes aux difficultés d'accès au droit et à la justice, en portant une attention particulière aux matières civiles et familiales, ainsi qu'aux transformations plus larges du système judiciaire liées à la numérisation, à l'évolution des pratiques institutionnelles et à l'émergence de nouvelles technologies.

Cette démarche comporte une composante importante relative à la protection des renseignements personnels et au droit à la vie privée, lesquels y sont envisagés comme des enjeux transversaux susceptibles d'affecter l'ensemble du droit et du système de justice. Les États généraux constituent à la fois un chantier de recherche appliquée et interdisciplinaire et un cadre de consultation publique. La démarche repose la concertation des parties prenantes, la participation citoyenne, la recherche appliquée et la validation empirique des solutions envisagées. Cette architecture est particulièrement pertinente dans le contexte des fonds issus du dossier *Thiel c. Meta Platforms Inc.*, puisqu'elle permet d'inscrire la réflexion sur la vie privée dans un processus plus large de documentation, d'analyse et de délibération portant sur les transformations contemporaines du droit et de la justice.

L'année 2025-2026 a surtout permis de mettre en place les premières assises de cette démarche, notamment par la constitution de sa gouvernance, la mobilisation des partenaires institutionnels, universitaires, professionnels et communautaires, ainsi que la définition des premiers axes prioritaires de travail. Le lancement des États généraux s'est accompagné d'une déclaration commune appuyée par plus de 200 signataires issus des milieux juridique, universitaire et communautaire, ce qui témoigne de l'ampleur de la mobilisation suscitée par cette initiative.

Les travaux ont été structurés autour de plusieurs grands thèmes, dont trois thématiques prioritaires ont été retenues pour entamer la démarche. Parmi ces thématiques, le chantier consacré à l'intelligence artificielle et aux technologies présente un intérêt particulier au regard des objectifs poursuivis par l'Entente, puisqu'il permet de documenter les effets des outils numériques sur la circulation des données, la protection des renseignements personnels, la transparence, l'imputabilité des décisions et les conditions d'exercice du droit à la vie privée.

Dans le cadre des États généraux, l'Institut a ainsi mis en place un comité thématique sur l'intelligence artificielle et les technologies de l'information au service du droit et de la justice. Ce comité s'inscrit dans la continuité des travaux déjà menés par l'Institut sur l'encadrement juridique de l'intelligence artificielle et sur les effets de la justice en ligne virtuelle sur la protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée.

Le choix de faire de l'intelligence artificielle et des technologies un thème prioritaire des États généraux reflète le caractère incontournable de ces enjeux pour l'évolution du droit et du système judiciaire. En effet, l'intégration croissante de technologies numériques dans les milieux juridiques et judiciaires soulève des questions multiples touchant notamment la confidentialité des renseignements, la gouvernance des données, la qualité de l'information utilisée par les systèmes automatisés, la transparence des processus décisionnels, l'apparition de nouveaux risques de discrimination ou de biais, ainsi que les mécanismes de contrôle et de reddition de comptes applicables.

Dans cette perspective, la mise sur pied de ce comité thématique constitue une étape importante de structuration des travaux que l'Institut entend poursuivre sur la protection de la vie privée dans un contexte de transformation numérique.

2. Consultations publiques

Forum sur l'encadrement de l'intelligence artificielle

Dans le prolongement des travaux de recherche menés par l'Institut sur la protection des renseignements personnels, la vie privée et les transformations numériques du système de justice, un important volet de consultation publique a été planifié dans le cadre des États généraux sur le droit et la justice. Ce volet vise à faire émerger, par le dialogue entre les milieux concernés, des pistes de réflexion et de solution susceptibles d'orienter les réformes à envisager en matière d'encadrement des technologies numériques et de l'intelligence artificielle.

C'est dans cette perspective que l'Institut tiendra à Montréal, le 15 octobre 2026, un Forum sur l'encadrement de l'intelligence artificielle, organisé dans le cadre des États généraux sur le droit et la justice. Cet événement aura pour objectif de dégager des pistes de réflexion et de solutions autour de l'encadrement de l'intelligence artificielle, dans une perspective attentive à l'évolution du droit, à la protection du public et aux transformations du système de justice.

Cet événement s'inscrit directement dans les travaux du comité thématique sur l'IA et les technologies de l'information au service du droit et de la justice. Il contribuera à nourrir les réflexions du comité en réunissant des personnes appelées à croiser expertises, expériences et propositions sur les usages, les limites et les conditions d'un encadrement adéquat de l'intelligence artificielle. Ce forum présente une pertinence particulière puisqu'il constitue un espace structuré de consultation consacré, entre autres, aux enjeux soulevés par l'utilisation de systèmes technologiques susceptibles d'affecter la circulation, la conservation, l'exploitation et la protection des renseignements personnels.

Dans le contexte des fonds issus du règlement *Thiel c. Meta Platforms Inc.*, ce forum s'inscrit ainsi dans la continuité des activités de consultations publiques visant à recueillir les opinions et préoccupations des citoyens, des experts et des parties prenantes concernant la législation en matière de protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée au Québec. Il doit permettre d'alimenter la réflexion collective sur les conditions juridiques, institutionnelles et éthiques d'un encadrement adéquat de l'intelligence artificielle, notamment lorsque ces technologies ont des effets sur la confidentialité des renseignements, la transparence des processus, la gouvernance des données et la protection du public.

La tenue d'un tel forum s'inscrit par ailleurs dans la continuité d'autres travaux déjà menés par l'Institut sur l'encadrement juridique de l'intelligence artificielle et sur les effets de la

justice en ligne virtuelle sur le droit à la protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée. Elle permet de prolonger ces recherches dans un cadre participatif et intersectoriel, en créant un lieu de délibération où peuvent se rencontrer les perspectives juridiques, technologiques, institutionnelles et citoyennes.

L'organisation de ce forum témoigne enfin de la volonté de l'Institut de ne pas limiter la réflexion sur l'intelligence artificielle à une analyse strictement doctrinale ou technique, mais de l'inscrire dans une démarche plus large de concertation, de participation publique et de co-construction des orientations futures. En ce sens, cette activité contribue directement aux objectifs de promotion et de protection du droit à la vie privée poursuivis par l'Entente, tout en favorisant une meilleure compréhension publique des enjeux liés à l'usage de l'intelligence artificielle dans le domaine du droit et de la justice.

Journées de réflexion sur la statistique juridique et judiciaire

En parallèle des travaux menés sur l'intelligence artificielle, l'Institut a poursuivi une importante démarche de consultation et de concertation sur les enjeux liés aux données juridiques et judiciaires, à travers deux journées de réflexion tenues à Montréal les 13 mars 2025 et 16 octobre 2025. Ces activités s'inscrivent directement dans les objectifs poursuivis par l'Entente, dans la mesure où elles portent sur des questions étroitement liées à la protection des renseignements personnels, à la gouvernance des données, à la diffusion de l'information judiciaire et au respect du droit à la vie privée.

Une première journée, tenue le 13 mars 2025, a été consacrée à l'identification des besoins des acteurs judiciaires et, plus largement, de la communauté juridique en matière de statistique juridique et judiciaire. Cette première rencontre a permis de poser un diagnostic partagé des principaux enjeux, notamment en ce qui concerne l'accès aux données existantes, la fiabilité et l'uniformité de leur collecte, les moyens nécessaires à leur analyse et à leur exploitation, ainsi que la gouvernance des données et les mécanismes de collaboration entre les acteurs concernés.

L'Institut a ensuite tenu une deuxième Journée de réflexion le 16 octobre 2025, en collaboration avec la SOQUIJ et avec l'appui de la Commission du droit du Canada. Cette seconde rencontre a réuni plus de 80 participants et participantes, provenant notamment du milieu universitaire, de la recherche, des organisations gouvernementales, des professions juridiques, de la magistrature et du milieu communautaire.

Cette deuxième journée visait à donner suite aux réflexions du printemps, en concentrant les échanges sur la définition de pistes de solutions concrètes et sur les formes de collaboration susceptibles d'assurer le développement de la statistique juridique et judiciaire au Québec. Les travaux se sont articulés autour de trois blocs thématiques, soit un tour d'horizon des initiatives existantes, une table ronde consacrée à l'intelligence artificielle et aux données judiciaires, puis une séance d'échange sur les solutions collectives à privilégier.

Les échanges tenus dans le cadre de ces deux journées ont permis de faire ressortir quatre grands axes d'action : s'appuyer sur les infrastructures d'accès aux données déjà existantes, mieux intégrer les données produites autour des tribunaux, mettre l'intelligence artificielle au service de la justice dans un cadre éthique, et clarifier la gouvernance des données ainsi que les mécanismes de collaboration entre les acteurs concernés. Le deuxième rapport synthèse souligne aussi que la réflexion ne porte pas uniquement sur l'accès à l'information, mais également sur la nécessité de concilier transparence, protection de la vie privée, confidentialité, sécurité des données et indépendance judiciaire.

Cette démarche revêt une importance particulière puisqu'elle s'inscrit explicitement dans le chantier envisagé par l'Institut sur la protection des données en matière de statistique judiciaire. Les discussions ont mis en lumière les effets potentiels de l'intelligence artificielle sur la collecte, l'analyse et la valorisation des données judiciaires, mais aussi les risques que ces outils soulèvent en matière d'éthique, de biais, de transparence, de souveraineté des données et de protection des renseignements personnels. À cet égard, les travaux ont confirmé la nécessité de développer des mécanismes prudents et balisés, fondés sur une imputabilité humaine claire et sur des environnements de traitement sécurisés, particulièrement lorsque les données concernées sont sensibles ou susceptibles de permettre l'identification des personnes.

En somme, les deux journées de réflexion ont permis à l'Institut non seulement de documenter les besoins et les préoccupations des acteurs du milieu, mais également de faire émerger des orientations concrètes pour la suite des travaux relatifs à la statistique judiciaire, à la gouvernance des données et à la protection de la vie privée.

3. Éducation et sensibilisation

Laboratoire de la statistique juridique et judiciaire

Dans le prolongement des deux journées de réflexion sur la statistique juridique et judiciaire, l'Institut a amorcé une réflexion sur la création d'un Laboratoire de la statistique juridique et judiciaire. Cette initiative vise à structurer, dans la durée, un espace de collaboration entre les principales parties prenantes concernées par l'accès, la gouvernance, l'analyse et la valorisation des données juridiques et judiciaires au Québec.

Une première étape de ce projet consiste en la mise sur pied d'un comité de travail réunissant des membres aux profils variés. Une première rencontre a déjà eu lieu avec des représentants de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), du Centre international de criminologie comparée (CICC) et de la Cour du Québec, tandis que des échanges sont également en cours avec le ministère de la Justice du Québec.

Cette démarche s'appuie notamment sur les constats formulés lors des journées de réflexion, qui ont mis en lumière la nécessité de mieux coordonner les expertises, de s'appuyer sur les infrastructures existantes et de clarifier les mécanismes de gouvernance et de collaboration en matière de données judiciaires.

Elle s'appuie aussi sur un travail de recherche comparative présenté lors de la première Journée de réflexion par Meritxell Abellan-Almenara, sous la direction de la professeure Chloé Leclerc, portant sur différents modèles institutionnels de production, d'accès et de mise en valeur des données judiciaires au Canada et à l'étranger, notamment en Europe, aux États-Unis et en Australie. Ces travaux servent ainsi de base à la réflexion de l'Institut sur la création d'un cadre de collaboration structuré entre les acteurs concernés.

Réseau international de l'innovation en Justice (RIIJ) : Séminaire sur la protection des données personnelles

Dans le cadre de ses collaborations avec l'Institut Robert Badinter, l'Institut prépare la tenue d'un séminaire consacré à la protection des données personnelles, intitulé « La protection des données personnelles : approches québécoises », qui se tiendra le 24 novembre 2026, à Paris. Par son objet même, ce séminaire s'inscrit directement dans les champs d'intervention de l'Institut relatifs à la protection des renseignements personnels, à la gouvernance des données et au droit à la vie privée dans un contexte marqué par la transformation numérique des pratiques juridiques et institutionnelles.

Cette activité présente une pertinence particulière dans le cadre du présent rapport, puisqu'elle constitue un lieu de diffusion des connaissances, de mise en dialogue des expertises et de réflexion appliquée sur les enjeux contemporains entourant la protection des données personnelles. Elle prolonge, sur le plan international et comparatif, les travaux déjà menés ou envisagés par l'Institut en matière d'encadrement du numérique, de protection des renseignements personnels et d'adaptation du droit aux transformations technologiques.

Le séminaire permettra ainsi à l'Institut de faire rayonner ses orientations de recherche dans un cadre de coopération avec un partenaire étranger poursuivant une mission voisine, tout en contribuant à l'approfondissement des débats sur les conditions juridiques, institutionnelles et pratiques d'une meilleure protection de la vie privée. Dans la perspective du présent rapport, il s'agit d'une activité cohérente avec les objectifs de promotion, de sensibilisation et de développement du droit à la vie privée au Québec poursuivis dans le cadre des fonds visés par l'Entente.

Suivi et poursuite des travaux

Au terme de l'année visée par le présent rapport, l'Institut a amorcé, poursuivi ou structuré plusieurs activités directement liées à la promotion et à la protection du droit à la vie privée au Québec. Ces activités, qu'elles relèvent de la recherche appliquée et interdisciplinaire,

de la consultation publique ou de la diffusion des connaissances, s'inscrivent dans une logique de complémentarité et contribuent à documenter les enjeux contemporains soulevés par la circulation des données, la transformation numérique du droit et de la justice, ainsi que l'émergence de nouvelles formes d'encadrement technologique.

Dans le cadre des fonds versés à titre de bénéficiaire additionnel dans le dossier *Thiel c. Meta Platforms Inc.*, l'Institut a veillé à inscrire l'utilisation des sommes dans le respect des objectifs prévus au plan d'utilisation des fonds, soit la promotion et la protection du droit à la vie privée au Québec. Les activités décrites dans le présent rapport témoignent de la volonté de l'Institut de mettre ces fonds au service de travaux structurants, rigoureux et socialement pertinents, tout en favorisant la concertation des acteurs concernés, la participation publique et l'élaboration progressive de pistes de réforme.

Les travaux entamés au cours cette année se poursuivront en 2026-2027 dans la continuité des objectifs du plan d'utilisation des fonds.

Annexe A - Bilan de l'utilisation des Fonds – IQRDJ

Dépôt le 2025-09-24	1 028 503,51 \$
Dépenses au 2026-03-31	(80 569,01) \$
Fonds disponibles au 2026-03-31	947 934,50 \$
Placement 2 à 3,3 %, du 23 avril 2026 au 30 juin 2026 (69 jours)	5 913,55 \$

2025-2026								
	009 JUSTICE VIRTUELLE	010 RÉSEAU INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN JUSTICE (RVI-IJ)	013 ENCADREMENT IA	019 LABORATOIRE DE LA STATISTIQUE JUDICIAIRE	026 JOURNÉE SUR LA STATISTIQUE JUDICIAIRE	031 APPROCHE PANCANADIENNE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	034 EGDJ – FACEBOOK – VIE PRIVÉE	Total
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	4 910,45 \$	17 141,73 \$	19 892,20 \$	19 891,59 \$	8 531,39 \$	- \$	10 201,65 \$	80 569,01 \$

1 ^{er} avril - 30 juin 2026								
	009 JUSTICE VIRTUELLE	010 RÉSEAU INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN JUSTICE (RVI-IJ)	013 ENCADREMENT IA	019 LABORATOIRE DE LA STATISTIQUE JUDICIAIRE	026 JOURNÉE SUR LA STATISTIQUE JUDICIAIRE	031 APPROCHE PANCANADIENNE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	034 EGDJ – FACEBOOK – VIE PRIVÉE	Total
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	- \$	9 684,22 \$	- \$	2 153,38 \$	- \$	2 153,38 \$	11 417,51 \$	25 408,49 \$
TOTAL	4 910,45 \$	26 825,95 \$	19 892,20 \$	22 044,97 \$	8 531,39 \$	2 153,38 \$	21 619,16 \$	105 977,50 \$



BILAN DES ACTIVITÉS

FONDS DE RECHERCHE, DE CRÉATION, DE
FORMATION ET D'INNOVATION DANS LE DOMAINE DU
DROIT À LA VIE PRIVÉE, DU DROIT DES PERSONNES
ET DE LA PROTECTION DES CONSOMMATRICES ET
CONSOMMATEURS AU QUÉBEC

2025- 2026

Direction de la philanthropie
et des relations avec
les diplômées et diplômés



UNIVERSITÉ
LAVAL

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	03
Gestion du fonds	04
Programmation – An 1	08
Budget – An 1	10
Appel à projets et résultats <i>Recherche, création et enseignement</i>	11
Concours de bourses et récipiendaires <i>Maîtrise et doctorat</i>	16

INTRODUCTION

Le Fonds de recherche, de création, de formation et d'innovation dans le domaine du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommatrices et consommateurs au Québec (ci-après le « Fonds de recherche ») a pour mission de soutenir des projets novateurs de recherche, de formation et de création portant sur des enjeux majeurs liés à ces domaines. Il favorise le développement de nouvelles connaissances ainsi que l'élaboration de solutions concrètes répondant aux besoins des consommateurs et des milieux concernés. Le Fonds de recherche appuie également des initiatives interdisciplinaires qui contribuent à l'avancement des connaissances et des pratiques dans ces champs d'expertise.

Le présent bilan couvre la période du 11 novembre 2025, date à laquelle le Comité exécutif de l'Université Laval a approuvé la création du Fonds de recherche, jusqu'au 1^{er} juillet 2026.

Il présente les modalités de gouvernance et de gestion du Fonds, la programmation déployée au cours de cette première année d'existence, ainsi que le budget. Il décrit également les paramètres de l'appel à projets et du concours de bourses aux cycles supérieurs lancés en 2026, puis présente les projets retenus et les récipiendaires des bourses.

GESTION DU FONDS

Mission

Le Fonds de recherche a pour objectifs de promouvoir et de protéger le droit à la vie privée au Québec et/ou pour les personnes au Québec en finançant des projets innovants de recherche, de formation et de création qui abordent des problématiques clés dans le domaine du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommatrices et consommateurs.

Il permettra aussi d'offrir des bourses aux personnes étudiantes, stagiaires, chercheuses et chercheurs afin de les aider à se spécialiser dans ces domaines.

Le Fonds de recherche servira également à sensibiliser le public et les consommatrices et consommateurs aux enjeux étudiés, notamment, par l'organisation d'ateliers et de séminaires.

Gouvernance

Le Comité directeur du Fonds de recherche est constitué de cinq membres :

- Une personne représentante du Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation;
- Une personne représentante du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes;
- Une personne représentante du décanat de la Faculté de droit;
- Une personne représentante du décanat d'une autre Faculté;
- Une personne représentante du milieu.

Les mandats des membres du Comité directeur sont de trois ans, renouvelables.

Le Comité peut désigner des administratrices et administrateurs chargés des affaires courantes et se doter de règlements de régie interne.

Le Comité peut déléguer à une ou des personnes certains éléments de son mandat.

Les décisions du Comité sont prises à la majorité de ses membres.

GESTION DU FONDS (SUITE)

Mandat du Comité directeur

Le mandat du Comité consiste, notamment, à :

- Recevoir et examiner les états des revenus et dépenses du Fonds de recherche transmis par le Service des finances de l'Université Laval;
- Déterminer les activités et les projets à soutenir financièrement en fonction des sommes disponibles au fonds de roulement et selon les priorités établies par le Comité;
- Définir les règles d'admissibilité des activités et des projets à être financés;
- Surveiller l'utilisation des fonds conformément aux normes en vigueur et aux modalités applicables, incluant celles contenues dans l'Entente de règlement intervenue le 13 août 2024 et ayant donné lieu à la création du Fonds de recherche (ci-après, « l'Entente de règlement »);
- Désigner, à l'intention du Service des finances, une personne responsable de la gestion de compte courant habilitée à signer les documents nécessaires;
- Établir, s'il y a lieu, un comité scientifique ou ad hoc dont il définit le mandat, la composition et dont il désigne les membres;
- Présenter au décanat du Vice-rectorat, aux vice-rectorats concernés et à la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés (ci-après, la DPRD) un rapport annuel sur l'exécution de son mandat, en y incluant la composition du Comité et l'état des recettes et déboursés;
- Contribuer à la visibilité et à la notoriété du Fonds de recherche;
- Collaborer aux activités de sollicitation au bénéfice du Fonds de recherche, le cas échéant.

Sous réserve du respect de l'Entente de règlement, le Comité exécutif de l'Université peut modifier au besoin les modalités de gestion sur recommandation du Comité directeur.

Sous réserve du pouvoir de supervision de la Cour supérieure du Québec en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'Entente de règlement, les décisions concernant l'utilisation du don ou de la contribution au Fonds de recherche sont de la compétence exclusive de l'Université.

L'Université délègue la responsabilité de la direction des activités du Fonds au Comité.

Tout membre du Comité doit, pendant la durée de son mandat, éviter dans la mesure du possible, toute situation de conflit d'intérêts entre son intérêt personnel et ses devoirs d'administrateur. Il a, le cas échéant, l'obligation de dénoncer toute situation de conflit d'intérêts. Il est fait mention de sa divulgation au procès-verbal de la réunion pendant laquelle le sujet a figuré à l'ordre du jour.

Un membre du Comité ne peut prendre part aux délibérations ni voter sur une question dans laquelle il a un intérêt personnel et distinct. Il doit se retirer de la séance. Le Comité peut néanmoins, avant le retrait du membre de la séance, lui poser toute question jugée nécessaire ou utile.

Le Comité est soumis aux politiques et règles de l'Université, , ainsi qu'à l'Entente de règlement.

Il est de la responsabilité des membres du Comité de signaler au responsable du secteur de rattachement toute situation qui l'amène à se questionner sur sa responsabilité, ou sur l'intégrité ou la régularité des processus au sein du Comité.

GESTION DU FONDS (SUITE)

Composition et mandat du Comité scientifique

Un Comité scientifique du Fonds de recherche (ci-après « Comité scientifique ») est formé pour élaborer la programmation du Fonds de recherche et les appels à projets et à candidatures (bourses) et pour sélectionner les récipiendaires.

Conformément à l'article 3.10 des Lignes directrices sur les conditions de réalisation de la recherche à la Faculté de droit de l'Université Laval, le Comité scientifique est composé de cinq membres :

- Le vice-doyen ou la vice-doyenne à la recherche et aux affaires externes, Faculté de droit;
- Le vice-doyen ou la vice-doyenne aux études et à l'expérience étudiante, Faculté de droit;
- Pierre-Luc Déziel, professeur titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la protection et la valorisation des données de santé, Faculté de droit;
- Serge Kablan, professeur titulaire, Département de management, Faculté des sciences de l'administration;
- Anne-Sophie Charest, professeure agrégée, Département de mathématiques et de statistique, Faculté des sciences et de génie.

Le Comité scientifique s'assure que le Fonds de recherche permettra de :

- Promouvoir et de protéger le droit à la vie privée au Québec et/ou pour les personnes au Québec en finançant des projets innovants de recherche, de formation et de création qui abordent des problématiques clés dans le domaine du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommatrices et consommateurs;
- Financer les activités d'enseignement et de recherche des institutions universitaires liées à cet objectif, définies au sens large pour inclure le financement d'activités liées à la recherche, à l'enseignement, à l'effort artistique, à la recherche technique d'intérêt public, à l'information juridique et aux initiatives de réforme du droit, subventions, prix;
- Financer des bourses aux personnes étudiantes, stagiaires, chercheuses et chercheurs afin de les aider à se spécialiser dans les domaines du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommatrices et consommateurs; et
- Financer des activités de sensibilisation du public et des consommatrices et consommateurs aux problématiques clés en matière de droit à la vie privée, de droit des personnes et des consommatrices et consommateurs, notamment, par l'organisation d'ateliers et de séminaires.

Les membres du Comité scientifique sont nommés pour la durée d'existence du Fonds de recherche.

Le Comité scientifique élabore une programmation scientifique annuelle et prévoit ses modalités de mise en œuvre.

GESTION DU FONDS (SUITE)

Mandat du Comité scientifique (suite)

Le Comité scientifique détermine les conditions d'octroi des subventions et des bourses, en cohérence avec sa programmation scientifique. Il élabore les appels à projets et à candidatures (bourses).

Le Comité scientifique évalue les dossiers reçus aux termes des appels à projets et appels à candidatures (bourses) et sélectionne les récipiendaires.

Deux à trois réunions du Comité scientifique sont organisées par année, dont celles en amont des rencontres du Comité directeur.

L'avis des membres du Comité scientifique est consultatif.

Un membre devra se retirer du Comité scientifique, de manière ponctuelle ou permanente, selon le cas, en cas de conflit d'intérêt.

Mise à jour des activités du Comité scientifique:

Le Comité scientifique s'est réuni à deux reprises en 2026 : le 19 janvier 2026, afin d'élaborer la programmation des activités du Fonds de recherche, puis le 16 juin 2026, pour déterminer les récipiendaires de l'appel à projets et du concours de bourses.



PROGRAMMATION AN 1

Au cours de l'An 1, la programmation du Fonds de recherche vise à appuyer les projets de recherche, de formation et/ou de création portant sur le thème du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommateurs et consommatrices au Québec et pour les personnes du Québec. Les projets peuvent être ancrés dans toute discipline, être de nature disciplinaire ou interdisciplinaire.

1. Thématiques

Le droit à la vie privée, le droit des personnes et de la protection du consommateur peuvent être compris comme englobant, notamment :

- les règles qui encadrent la collecte, l'utilisation ou la communication de renseignements personnels par les organismes publics, les entreprises ou les établissements de santé au Québec ou au Canada ;
- les pouvoirs de fouille, de saisie et de perquisition des services de police, par exemple en ce qui a trait à l'utilisation de dispositifs de reconnaissance faciale ou de logiciels prédictifs ;
- la protection de la vie privée des personnes bénéficiant de lois sociales ;
- les atteintes à l'intimité et à l'intégrité sexuelle que peuvent occasionner la publication non-consentie de faits intimes ou l'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins d'hypertrucage ;
- les dispositifs de profilage des personnes et de décisions automatisées dans différents contextes comme l'immigration, la récidive criminelle ou la consommation ;
- la surveillance au travail ;
- la liberté décisionnelle des personnes, par exemple dans des contextes d'interruption volontaire de la grossesse, de l'aide médicale à mourir ou de la contraception ;
- le secret professionnel ;
- la discrimination et des biais algorithmiques ;
- l'histoire de la vie privée au Québec ou au Canada.

Cette énumération n'a qu'une valeur illustrative et n'est en aucun cas limitative.



PROGRAMMATION AN 1 (SUITE)

2. Projets de recherche, de formation et de création

Soutien à la recherche et à la création

Les financements octroyés en soutien à la recherche et à la création oscilleront entre 10 000\$ et 15 000\$ et seront attribués après évaluation par le Comité scientifique.

Soutien aux activités d'enseignement

Un soutien financier est offert aux membres des corps professoral et enseignant pour intégrer et/ou bonifier des notions relatives à la vie privée, aux droits des personnes, des consommateurs et des consommatrices dans le contenu de leurs cours et de leurs enseignements. À cette fin, des enveloppes allant jusqu'à 5 000\$ sont prévues pour des projets.

3. Bourses de soutien

Un programme de bourses de soutien est mis en place à l'An 1 pour permettre aux personnes étudiantes des cycles supérieurs dont les travaux portent sur le droit à la vie privée, le droit des personnes et de la protection des consommatrices et consommateurs au Québec d'accéder à un soutien financier.

Le programme prévoit l'octroi de :

- 2 bourses de maîtrise professionnelle (avec essai) (10 000\$);
- 2 bourses de maîtrise avec mémoire (15 000\$);
- 2 bourses de doctorat (25 000\$).

Il est entendu que si les bourses ne sont pas attribuées selon les catégories mentionnées ci-avant, elles pourront être autrement réparties, selon les recommandations du Comité scientifique.

4. Disciplines

La présente programmation vise l'ensemble de la communauté universitaire de l'Université Laval. Le corps professoral, le personnel enseignant, les personnes étudiantes des cycles supérieurs de toutes les facultés, départements, écoles, instituts et autres unités peuvent contribuer à sa réalisation et soumettre un dossier aux concours, le cas échéant. Les projets peuvent s'ancrer dans toute discipline et être de nature disciplinaire ou interdisciplinaire.

5. Expertise de la Chaire de recherche du Canada sur la protection et la valorisation des données de santé (DOSA)

La Chaire DOSA contribue à l'amélioration de la santé des populations en développant une expertise de calibre international et des outils pratiques favorisant une utilisation légale, responsable et optimale des données de santé à des fins de recherche. Le titulaire de la chaire, le professeur Pierre-Luc Déziel, agit comme expert aviseur tout au long de la réalisation de la programmation de l'An 1. En contrepartie de ce soutien, une somme annuelle de 15 000\$ par an est versée à sa chaire.

BUDGET – AN 1

À noter que les décaissements propres à chacune des activités ci-dessous sont effectués au cours de l'été et de l'automne 2026.

Activités	Montants prévus	Dépenses réelles
Financement de projets	60 700 \$	85 000 \$
<i>Montants accordés entre 10 000\$ et 15 000\$</i>		
Soutien pédagogique	30 000 \$	0 \$
<i>Montants accordés jusqu'à 5 000\$</i>		
Bourses – Cycles supérieurs	100 000 \$	105 700 \$
<i>2 bourses de maîtrise professionnelle (avec essai) – 10 000 \$</i>		
<i>2 bourses de maîtrise avec mémoire – 15 000 \$</i>		
<i>2 bourses de doctorat – 25 000 \$</i>		
Expertise de la Chaire de recherche du Canada sur la protection et la valorisation des données de santé	15 000 \$	15 000 \$
<i>Montant total</i>	205 700 \$	205 700 \$



APPEL À PROJETS 2025-2026 RECHERCHE, CRÉATION ET ENSEIGNEMENT

Le 13 mai 2026, un appel à projets comprenant deux volets, soit une enveloppe d'appui à la recherche, à la formation et à la création, et une enveloppe de soutien pour les activités d'enseignement, a été publié. Pour voir la publication : [Appel à projets 2025-2026 du Fonds META](#)

Voici les détails :

Enveloppe d'appui à la recherche, à la formation et à la création

Objectif

Un soutien financier est offert pour les projets innovants de recherche, de formation et/ou de création destinés à promouvoir et protéger le droit à la vie privée au Québec et pour les gens du Québec. Ces projets innovants de recherche, de formation et/ou de création, qu'ils soient disciplinaires ou interdisciplinaires, traitent de problématiques clés dans le domaine du droit à la vie privée, du droit des personnes et de la protection des consommateurs. Cela inclut la génération de nouvelles connaissances, le développement de solutions pratiques répondant aux besoins des consommateurs et du milieu, d'une façon générale. Ce financement pourrait permettre le développement de projets interdisciplinaires dans ce domaine.

Activités éligibles

L'appui aux projets de recherche, de formation et/ou de création sert à financer les activités suivantes :

1. contrat de travail d'un.e auxiliaire ou d'un.e professionnel de recherche;
2. frais de déplacement permettant de prononcer une communication au Québec;
3. coûts associés à la réalisation d'un événement scientifique, d'une formation ou d'un projet de création, au Québec;
4. coûts associés à la réalisation d'ateliers et de séminaires destinés à partager les résultats de recherche avec le grand public et à sensibiliser les consommateurs et consommatrices à des enjeux liés au domaine du droit à la vie privée, du droit des personnes et à la protection des consommateurs et consommatrices, au Québec; et
5. production d'outils de diffusion des connaissances pour le public québécois.

Financement

Les financements offerts sont d'une valeur allant de 10 000\$ à 15 000\$.



APPEL À PROJETS 2025-2026 RECHERCHE, CRÉATION ET ENSEIGNEMENT (SUITE)

Enveloppe de soutien pour les activités d'enseignement

Objectif

Un soutien financier est offert aux membres des corps professoral et enseignant pour intégrer et/ou bonifier des notions relatives à la vie privée, aux droits des personnes et des consommatrices et consommateurs dans le contenu de leurs cours et de leurs enseignements.

Financement

Les financements offerts sont d'une valeur de 5 000\$.

Dossiers de candidature

Pour les deux volets de l'appel à projets, les dossiers de candidature doivent comprendre les documents suivants :

- Curriculum vitae à jour
- Description du projet (2 pages) avec mention de l'enveloppe ciblée, soit : 1) Enveloppe d'appui à la recherche, à la formation et/ou à la création; ou 2) Enveloppe de soutien pour les activités d'enseignement;
- La description du projet doit comprendre les sections suivantes :
 - Les objectifs du projet
 - La méthodologie
 - Les résultats attendus
 - Les retombées potentielles
- Budget et calendrier de travail (1 page).

Les dossiers doivent être soumis à l'adresse courriel : fondsmeta@ulaval.ca

Sélection des dossiers

Les dossiers seront évalués par le Comité scientifique du Fonds composé de 5 professeur.es. L'évaluation portera sur :

- la qualité scientifique du projet et sa pertinence sociale;
- la pertinence du projet par rapport aux objectifs du Fonds;
- l'originalité et le caractère innovateur du projet;
- les retombées du projet et le potentiel de transfert des connaissances;
- la faisabilité du plan de travail et du budget.

Date limite

Les dossiers doivent être soumis au plus tard le 15 juin 2026 à 17h00.



PROJETS SÉLECTIONNÉS

À la suite de la publication de l'appel à projets, six demandes de financement ont été reçues. Un montant total de 85 000 \$ a été accordé. Voici le descriptif de chaque projet :



Responsable du projet : Chantal Bouchard, Professeure agrégée, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

Titre : Un parcours conforme est-il toujours protecteur? Grille d'analyse de la protection vécue des consommateurs dans les environnements numériques

Résumé : Le projet examine l'écart entre les règles affichées dans les parcours numériques et la capacité réelle des consommateurs à comprendre, choisir et exercer leurs droits. Il propose de créer une grille d'analyse pour évaluer concrètement la protection vécue et améliorer les pratiques en matière de consommation et de vie privée.

Montant accordé : 15 000 \$



Responsable du projet : Pierre-Luc Déziel, Professeur titulaire, Faculté de droit

Titre : Les attentes, préoccupations et besoins en matière de vie privée des personnes mineures placées sous la responsabilité de la DPJ : une étude qualitative

Résumé : Le projet examine l'écart entre les règles affichées dans les parcours numériques et la capacité réelle des consommateurs à comprendre, choisir et exercer leurs droits. Il propose de créer une grille d'analyse pour évaluer concrètement la protection vécue et améliorer les pratiques en matière de consommation et de vie privée. Il repose sur des entrevues qualitatives avec des mineurs pour produire des connaissances utiles aux milieux juridiques et sociaux, et améliorer la protection de leurs droits et leur participation aux décisions.

Montant accordé : 15 000 \$



PROJETS SÉLECTIONNÉS (SUITE)



Responsable du projet : Cinthia Duclos, Professeure titulaire, Faculté de droit; Marc Lacoursière, Professeur titulaire, Faculté de droit

Titre : La finance ouverte et la protection des consommateurs

Résumé : Ce projet analyse l'essor de la finance ouverte et ses impacts sur la protection des consommateurs, notamment en matière de partage de données et de services offerts par les FinTechs. Il vise à évaluer l'adéquation du cadre juridique actuel et à proposer des mesures pour mieux protéger les consommateurs et leurs renseignements personnels dans cet écosystème en transformation.

Montant accordé : 15 000 \$



Responsable du projet : Julien Larrègue, Professeur agrégé, Faculté des sciences sociales

Titre : Le profilage génétique à l'ère de l'intelligence artificielle

Résumé : Ce projet étudie l'usage de l'intelligence artificielle dans l'expertise génétique en justice criminelle, notamment le génotypage probabiliste et le phénotypage ADN, afin de comprendre leur rôle dans les enquêtes et leur crédibilité. Il vise aussi à analyser leurs effets potentiels en matière de profilage et de discrimination, en documentant leur développement et leur utilisation au Québec.

Montant accordé : 15 000 \$



PROJETS SÉLECTIONNÉS (SUITE)



Responsable du projet : Nadia Sereiocco, Professeure adjointe, Faculté des lettres et des sciences humaines

Titre : La collecte de données personnelles de META au regard du droit civil québécois et de l'application de la Loi 25

Résumé : Ce projet analyse les mécanismes de collecte et de consentement des données de META à la lumière du droit civil québécois et de la Loi 25, afin d'identifier les tensions entre ces pratiques et les exigences juridiques locales. Il vise à proposer une analyse comparative et des outils pour mieux comprendre et encadrer la protection des renseignements personnels dans ce contexte numérique.

Montant accordé : 10 000 \$



Responsable du projet : Arnaud Anciaux, Professeur agrégé, Faculté des lettres et des sciences humaines

Titre : Prévenir, punir ou guérir : possibles et conditions d'une régulation des hypertrucages sexuels au Québec

Résumé : Ce projet analyse les enjeux des hypertrucages sexuels générés par l'intelligence artificielle (*deepfakes*) et leurs impacts sur la vie privée et l'intégrité des personnes, en examinant notamment comment ces pratiques sont perçues et encadrées. Il vise à proposer des avenues de régulation au-delà de la seule criminalisation, en combinant droit, normes sociales, marché et architecture numérique pour mieux prévenir ces phénomènes.

Montant accordé : 15 000 \$



CONCOURS DE BOURSES 2025-2026 MAÎTRISE ET DOCTORAT

Le 14 mai 2026, un concours de bourses a été lancé. Pour voir la publication : <https://www.fd.ulaval.ca/actualites/concours-de-bourses-2025-2026-du-fonds-meta>.

Voici les détails du concours :

Objectif

Ce concours vise à soutenir les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs – maîtrise avec essai, maîtrise avec mémoire et doctorat – provenant de toutes les disciplines, y compris celles adoptant une approche interdisciplinaire, qui s'intéressent à ces domaines en pleine évolution.

Thématiques

Les projets soumis peuvent porter sur une vaste gamme de questions liées notamment :

- à la protection des renseignements personnels par les organismes publics, les entreprises ou les établissements de santé;
- aux pouvoirs de surveillance et d'enquête, incluant les technologies comme la reconnaissance faciale ou les outils prédictifs;
- à la vie privée dans les programmes sociaux;
- aux atteintes à l'intimité, incluant la diffusion non consentie de contenus intimes ou l'usage de l'intelligence artificielle (ex. hypertrucage);
- au profilage et aux décisions automatisées;
- à la surveillance en milieu de travail;
- à la liberté décisionnelle des personnes (santé, reproduction, fin de vie);
- au secret professionnel;
- aux discriminations et biais algorithmiques;
- à l'histoire de la vie privée au Québec ou au Canada.

Cette liste est non exhaustive, reflétant la volonté du Fonds d'encourager des recherches innovantes et diversifiées.

Nombre de bourses offertes

- 2 bourses de maîtrise professionnelle (avec essai) : 10 000 \$ chacune
- 2 bourses de maîtrise (avec mémoire) : 15 000 \$ chacune
- 2 bourses de doctorat : 25 000 \$ chacune

Le comité de sélection se réserve la possibilité de répartir les bourses différemment selon la qualité des candidatures reçues.



CONCOURS DE BOURSES 2025-2026 MAÎTRISE ET DOCTORAT (SUITE)

Admissibilité et approche interdisciplinaire encouragée

Le concours est ouvert à toutes les disciplines, traduisant l'importance d'aborder les enjeux du droit à la vie privée et de la protection des personnes sous des angles multiples (juridique, technologique, social, éthique, etc.).

Dossier de candidature

Les personnes candidates doivent soumettre un dossier complet comprenant :

- un curriculum vitae;
- les relevés de notes à jour;
- une description du projet (maximum 2 pages) incluant :
 - les objectifs,
 - la méthodologie,
 - les résultats attendus,
 - les retombées potentielles;
- un budget et un calendrier de réalisation;
- une preuve d'inscription à l'Université Laval pour l'année en cours.

Les candidatures doivent être transmises par courriel à : fondsmeta@ulaval.ca.

Critères de sélection

Les dossiers seront évalués par le Comité scientifique composé de cinq professeures et professeurs, selon les critères suivants :

- la qualité scientifique et sociale du projet;
- la pertinence par rapport aux objectifs du Fonds;
- la contribution originale à l'avancement des connaissances;
- la faisabilité du projet de recherche.

Date limite

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 11 juin 2026 à 13 h.



RÉCIPIENDAIRES

Au total, 33 candidatures ont été soumises dans le cadre du concours de bourses. À l'issue de l'évaluation des dossiers, sept bourses, pour un total de 105 700 \$, ont été attribuées aux personnes suivantes :

Nom de la / du récipiendaire	Titre du projet Programme d'études	Montant de la bourse
Laurent Côté-De Lagrave	« La divulgation de la preuve en matière pénale à l'ère de l'intelligence artificielle » Maîtrise avec essai en droit	10 000 \$
Justin Côté-Dupuis	« La souveraineté numérique, la Loi 25 et les organisations de la société civile québécoise face aux plateformes dominantes (GAFAM) » Maîtrise avec essai en relations industrielles	10 000 \$
Jean-Philippe Cloutier Tanguay	« L'effectivité des droits en psychiatrie: la rencontre patient-psychiatre comme espace de négociation normative » Maîtrise avec mémoire en droit	15 000 \$
Clara Landry	« La criminalisation des femmes survivantes de violences sexospécifiques » Maîtrise avec mémoire en droit	15 000 \$
Vincent Anglerhart	« Les enjeux juridiques posés par les techniques d'enquête dites intrusives de l'État au regard des droits et libertés individuels : étude comparée des systèmes canadien et français » Doctorat en droit	25 000 \$



RÉCIPIENDAIRES (SUITE)

Nom de la / du récipiendaire	Titre du projet Programme d'études	Montant de la bourse
Elye Plourde	« L'encadrement juridique des relations polyamoureuses en contexte québécois et canadien » Doctorat en droit	25 000 \$
Bourse complémentaire		
Maxence Verhaverbeck	« Interprétabilité des réseaux de neurones sur graphes pour l'étude des représentations culturelles latentes et du profilage algorithmique » Maîtrise avec mémoire en informatique	5 700 \$



Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés

2325, rue de l'Université, local 3402
Québec (Québec) G1V 0A6

info@dprd.ulaval.ca

418 656-3292

dprd.ulaval.ca

RAPPORT D'ACTIVITÉS

FONDS META

Déposé à la Cour
dans le cadre du suivi
de l'administration des fonds

Période couverte
1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

Date du dépôt
1^{er} août 2026



Table des matières

1. Présentation de la Faculté de science politique et de droit	4
2. Contexte et genèse de l'élaboration du cadre d'octroi.	5
3. Cadre de gestion et concours	6
4. Budget prévisionnel et calendrier d'engagement des enveloppes	8
5. Projets en cours et prochaines étapes.	10
6. Annexe	12

1. PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT



Fruit d'audace et de vision, la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM (FSPD), créée en 1999, résulte du partenariat initial entre les départements de science politique et des sciences juridiques, auxquels s'est ajouté l'Institut d'études internationales de Montréal. La Faculté participe à la mission fondatrice d'accessibilité, d'engagement social et de pensée critique qui définit l'identité même de l'UQAM. Forte de ses trois unités, la Faculté constitue une force vive, faisant preuve d'un engagement exemplaire, tant dans la région montréalaise qu'à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

La Faculté mise d'une part, sur un rapport constant et étroit entre l'ensemble des membres de la communauté universitaire, tant ses professeures et professeurs, ses personnes chargées de cours, ses employées et employés de soutien, que ses étudiantes et étudiants. D'autre part, elle enrichit la formation de ses étudiantes et étudiants par leur intégration aux différents projets des chaires et centres de recherche, ainsi que de l'Institut d'études internationales de Montréal. Enfin, consciente de l'importance de l'expérience pratique dans l'apprentissage, elle met à la disposition de ses étudiantes et étudiants des stages, des échanges et des voyages d'études, de même qu'un large éventail d'activités pratiques et expérientielles, telles que des cliniques juridiques, des simulations internationales et des concours de plaidoirie nationaux et internationaux.

La Faculté est une institution d'excellence. La qualité de ses programmes et de son enseignement, la pertinence et la rigueur de ses recherches, ainsi que la diversité de son engagement social, concourent notamment à la réussite de ses diplômées et diplômés.

◆ Énoncé de Mission

La Faculté de science politique et de droit a pour mission l'accessibilité, l'engagement social et la pensée critique, ainsi que la mobilisation et le partage des savoirs en droit et en science politique. Aux trois cycles d'études, elle forme une relève en science politique et en droit hautement qualifiée, intervenant dans plusieurs sphères. L'international fait partie des priorités de la Faculté depuis sa création. De fait, c'est notamment parce qu'il existait déjà des synergies en matière d'international au niveau professoral que les départements de science politique et des sciences juridiques avaient alors choisi de s'unir pour donner naissance à la FSPD.

2. CONTEXTE ET GENÈSE DE L'ÉLABORATION DU CADRE D'OCTROI



En février 2025 la Cour supérieure du Québec entendait les propositions d'allocation de fonds préparées par les six institutions bénéficiaires de l'Entente de règlement intervenue en août 2024 entre *Stuart Thiel et Meta Platforms Inc.* La proposition de création d'un fonds relativement à la protection du droit à la vie privée portée par la Fondation de l'UQAM s'appuyait sur trois volets d'intervention :

- Le renforcement des capacités existantes à la FSPD en matière de recherche (centres, groupes, chercheuses et chercheurs).
- Par un appel à toutes et tous, susciter et soutenir des propositions de recherche innovantes en lien avec un ou plusieurs aspects juridiques de la protection du droit à la vie privée.
- Développer une expertise en formant la relève.

Conformément à cette proposition, le Décanat de la FSPD a, à l'automne 2025, confié au Comité facultaire de la recherche, le mandat de développer un cadre réglementaire d'allocation des fonds de même qu'un ensemble de règles et de critères régissant les concours pour les bourses offertes aux cycles supérieurs et au postdoctorat et le financement des concours dédiés à la recherche. Le Comité facultaire de la recherche s'est réuni à cinq reprises entre novembre 2025 et janvier 2026 dans le but d'élaborer le cadre d'octroi.

Des séances d'information ont par la suite suivi, dont une rencontre destinée aux chercheuses et chercheurs de la Faculté. Ces rencontres ont permis d'apporter les ajustements nécessaires aux descriptifs des concours de bourses et aux offres de financement proposés, mais surtout de communiquer aux membres de la FSPD le mandat confié par la Cour supérieure et de présenter un échéancier complet pour l'allocation du montant obtenu.

Le Service des affaires juridiques (SAJ) de l'UQAM a accompagné le Vice-décanat à la recherche de la FSPD et le Comité facultaire de la recherche tout au long du processus d'élaboration. Le SAJ a notamment été mis à contribution pour s'assurer du respect des engagements pris par la Fondation en fonction du mandat de la Cour.

C'est lors des séances du Conseil académique facultaire du 11 mars et du 6 mai 2026 que l'ensemble des documents fut entériné. Rapidement les premiers concours furent lancés en avril 2026 et un premier versement de 300 000 \$ a été demandé à la Fondation pour la création d'un compte de recherche administré à partir de la FSPD. La Faculté sera responsable de l'utilisation des fonds et du respect du mandat de la Cour. La doyenne de la FSPD, la professeure Rachel Chagnon, est responsable de la préparation et de la présentation du rapport d'activités annuel. Enfin, la Fondation de l'UQAM est responsable de la gestion des fonds et des transferts vers la Faculté en fonction du calendrier des concours et des besoins.

Ce premier rapport d'activités a pour principal objectif de présenter la façon dont seront engagés les fonds au cours des prochaines années ainsi que l'échéancier proposé pour répondre aux exigences de la Cour.

3. CADRE DE GESTION ET CONCOURS



Vous trouverez en annexe l'ensemble des documents développés pour l'administration et l'allocation des fonds. Les concours mis sur pied sont des concours d'excellence. Ils s'appuient sur l'évaluation scientifique par les pairs et sur les critères d'évaluation définis pour chaque concours. Tous nécessitent le respect du thème de la promotion et de la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique.

C'est un véritable programme de soutien à la recherche qui allie des concours pour les bourses et des concours pour le soutien à la recherche qui a été développé par le Comité facultaire de la recherche. On retrouve dans ce programme les documents suivants :

- Cadre interne de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM régissant l'utilisation et la gestion des fonds découlant du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* (C.S.M. 500-06-000961-181).
 - Ce document, comme son nom l'indique, régit l'administration et l'octroi des fonds, mais également les modalités d'évaluation des dossiers soumis aux différents concours, les mécanismes de reddition de comptes, de même que la gestion des conflits d'intérêts pour toute personne appelée à siéger sur un comité d'évaluation.
- Concours: Équipe de recherche FSPD – Sur la promotion et la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique.
 - Cet appel vise à soutenir la formation et les réalisations en recherche d'équipes de recherche interdisciplinaires, intersectorielles, interuniversitaires et interfacultaires. Le programme vise à favoriser le maillage des expertises au sein de la Faculté et au-delà, de même que la visibilité de l'UQAM dans le domaine. Il vise enfin tant à valoriser l'expérience en recherche qu'à favoriser l'émergence d'une expertise collective et la pérennisation, à moyen et à long termes, de cette expertise au sein de la Faculté. La Faculté entend créer deux équipes de recherche. Ces dernières bénéficieront d'un soutien financier de 70 000 \$ chacune par année pour trois ans. Conformément, à la proposition soumise à la Cour, cette initiative viendra structurer et renforcer les capacités de recherche en matière de promotion et de protection du droit à la vie privée au sein de la Faculté, tout en créant deux unités de recherche aptes à attirer la relève en recherche et à la développer au-delà de la durée du mandat confié.
- Concours: Bourses de recrutement des cycles supérieurs pour le fonds relatif à la protection du droit à la vie privée (2^e et 3^e cycles).
 - Ce programme de recrutement en formation et rétention de la relève permettra l'attribution de 10 bourses d'excellence en recherche, dont quatre au doctorat et six à la maîtrise. Les personnes boursières devront suivre un cours de lectures dirigées à la suite duquel elles devront produire un rapport de recherche portant sur le mandat de la Cour dans une perspective de sciences juridiques ou de science politique.
- Concours: Appel à candidatures pour stage postdoctoral en science politique ou en droit.
 - Ce concours axé sur l'excellence en recherche a déjà fait ses preuves à la FSPD lors de concours généraux lancés de 2018 à 2022. Il permet le développement d'expertises de pointe au sein de la relève. Des critères comme le respect du mandat de la Cour, la production de livrable et la production de rapport d'activités ont été ajoutés aux exigences des précédents concours.

- Concours: Programme général d'appui à la recherche – Sur la promotion et la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique.
 - Ce programme vise également à favoriser la formation de la relève et le développement des expertises dans le domaine au sein de la Faculté. Il se décline en deux volets dont l'un (volet A) est orienté uniquement sur la mobilisation et le transfert des connaissances, alors que l'autre (volet B) combine une démarche de recherche aux activités de mobilisation et de transferts des connaissances auprès des différents publics cibles. Plus ciblés dans le temps et la portée, ces concours viennent appuyer le deuxième volet d'intervention de la proposition faite à la Cour en soutenant des propositions de recherche innovante en lien avec un ou plusieurs aspects juridiques de la protection du droit à la vie privée. Les projets du volet A pourront bénéficier d'un appui maximal de 20 000 \$, alors que ceux du volet B pourront être soutenus jusqu'à hauteur de 40 000 \$. Une enveloppe supplémentaire de 12 000 \$, soit deux financements de 6 000 \$, permettra également de soutenir le démarrage de projets. Ces fonds de démarrage seront conditionnels à un engagement des chercheuses et chercheurs à déposer une demande de financement auprès des grands organismes subventionnaires. De cette façon, la FSPD entend utiliser les fonds Meta comme levier pour ainsi en multiplier l'impact et les retombées.

Reddition de comptes et rapport d'activités

À l'exception des boursières et boursiers aux cycles supérieurs, toute personne ayant obtenu du financement dans le cadre des concours devra soumettre annuellement à la Faculté un rapport d'activités et une grille faisant état de l'utilisation des fonds. Des gabarits de rapports d'activités et des grilles de reddition de comptes ont été développés et permettront d'uniformiser la collecte d'information. Dans le cas des boursières et boursiers aux cycles supérieurs, le rapport produit dans le cadre du cours de lectures dirigées fera office de rapport d'activités.

4. BUDGET PRÉVISIONNEL ET CALENDRIER D'ENGAGEMENT DES ENVELOPPES

Le budget général présenté ci-dessous au tableau 1 nous montre de quelle façon seront engagées les différentes enveloppes. Étant donné les délais restreints et l'exigence de résultats de la Cour, le Cadre d'octroi des fonds précise que ces différentes enveloppes sont étalées dans le temps à titre indicatif (voir tableau 2) et que les comités de sélection pourront, s'ils le jugent approprié, engager plus rapidement les fonds. Par exemple, si plus d'une candidature déposée dans le cadre du concours de stage postdoctoral est jugée méritoire, le comité pourra, dès le concours 2026-2027, engager l'enveloppe totale de 100 000 \$ prévu pour ce concours.

Nous souhaitons ainsi engager les fonds le plus rapidement possible, ce qui en facilitera la gestion et permettra, le cas échéant, de corriger le tir en réallouant des fonds où les besoins et la demande sont plus grands.

Tableau 1 – Budget prévisionnel

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Équipes de recherche FSPD ¹		140 000 \$	140 000 \$	140 000 \$		420 000 \$
Bourses de recrutement à la maîtrise		30 000 \$	30 000 \$			265 000 \$
Bourses de recrutement au doctorat ²		52 500 \$	52 500 \$			
Concours postdoctoral ³		50 000 \$		50 000 \$		
Programme général d'appui à la recherche ⁴		72 000 \$	72 000 \$	144 000 \$		288 000 \$
Frais indirects de recherche (FIR) ⁵	11 103 \$	11 100 \$	11 100 \$	11 100 \$	11 100 \$	55 503 \$
Total	11 103 \$	355 600 \$	305 600 \$	345 100 \$	11 100 \$	1 028 503 \$

1. Deux équipes financées à raison de 70 000 \$ chacune par année pour trois ans (210 000 \$ par équipe).
2. Trois bourses de recrutement à la maîtrise de 10 000 \$ chacune et deux bourses de recrutement au doctorat de 26 250 \$. Nous prévoyons lancer les concours aux années 2026-2027 et 2027-2028 pour les bourses aux cycles supérieurs.
3. Deux concours pour des stages postdoctoraux financés à hauteur de 50 000 \$. Nous prévoyons lancer ces concours aux années 2026-2027 et 2028-2029.
4. Un concours par an où deux projets sont financés (volet A: 12 mois/20 000 \$ et volet B: 24 mois/40 000 \$) et des aides au démarrage de projets (2 × 6 000 \$). Deux projets des volets A et B seront financés en 2028-2029 de façon à donner aux chercheuses et chercheurs le temps nécessaire à leur réalisation. Les aides au démarrage de projets seront également doublées d'où le montant alloué de 144 000 \$ pour 2028-2029.
5. Ce montant, qui représente 5,4 % du montant alloué par la Cour, permettra la gestion et l'administration des fonds à la Faculté.

**Tableau 2 – Calendrier d’engagement et évolution
du pourcentage (%) du montant total engagé**

Concours	avril 2026	mai 2026	juin 2026	juill. 2026	août 2026	septembre 2026	octobre 2026	nov. 2026	déc. 2026	janvier 2027
Équipes de recherche FSPD	Lancement du concours pour les avis d'intention		Évaluation des demandes		Dépôt des dossiers complets	Évaluation et début des mandats des équipes				
Bourses de recrutement aux cycles supérieurs					Lancement des concours	Dépôt des dossiers	Évaluation			
Concours postdoctoral						Lancement du concours				Dépôt des dossiers et évaluation
Programme général d'appui à la recherche					Lancement du concours	Dépôt des dossiers	Évaluation			
Évolution du pourcentage (%) minimum du montant alloué engagé						41 %	55 %			60 %

En fonction de ce calendrier, nous prévoyons avoir engagé 60 % des fonds alloués par la Cour dès janvier 2027. Nous donnons ainsi un maximum de temps aux chercheuses et chercheurs de la Faculté pour réaliser leurs recherches. Il en va de même pour les étudiantes et les étudiants de la FSPD. Au plan administratif, cette volonté de vouloir engager rapidement les fonds permettra d'apporter les ajustements nécessaires en fonction de l'engouement suscité par les concours et les besoins exprimés par les membres de la Faculté et les étudiantes et étudiants.

5. PROJETS EN COURS ET PROCHAINES ÉTAPES

Le 2 avril dernier, la phase 1 (avis d'intention) du concours Équipe de recherche FSPD était lancée. Le Comité de la recherche facultaire s'est réuni le 15 juin pour procéder à l'évaluation des avis d'intention déposés. Maude Bonenfant, professeure au département de communication sociale et publique, et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en jeu, technologies et société, agissait à titre d'évaluatrice externe. À l'unanimité, le Comité a invité les trois personnes porteuses de projets à déposer une demande complète (phase 2) le 28 août 2026.

À la suite de l'évaluation des dossiers complets, seules deux équipes seront financées. Elles pourront mettre en branle leur programmation de recherche respective dès octobre 2026. Les encadrés des pages 10 et 11 présentent les trois thématiques des programmations de recherche proposées.

C'est également au mois d'août 2026 que seront lancés les Concours de bourses de recrutement aux cycles supérieurs et le concours du Programme général d'appui à la recherche. Les dossiers déposés dans le cadre du Programme général seront évalués en octobre. On peut donc affirmer que dès octobre 2026, l'ensemble du volet recherche sera lancé. Enfin, le concours postdoctoral sera également lancé en octobre 2026 et les dossiers seront évalués en janvier 2027.



**Chercheuse principale : professeure Marie Carpentier,
Département des sciences juridiques**

Nouveaux enjeux de protection de la vie privée pour les renseignements de santé et de services sociaux au Québec

La Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux (LRSSS) a rendu possible la mise en œuvre du Dossier de santé numérique (DSN). Entrée en vigueur en 2023, la LRSSS opère un changement de paradigme fondamental dans les mécanismes de mise en œuvre de deux droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne (CDLP), nommément le droit au respect de sa vie privée et le droit au respect du secret professionnel. La protection du droit au respect de sa vie privée est spécifique au Québec. Outre par la CDLP, il est également garanti par le Code civil du Québec. Le champ de protection offert par le droit au respect de sa vie privée est beaucoup plus vaste que la seule protection des renseignements personnels (RP), lesquels bénéficient du cadre offert par la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi sur le privé) et la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur le public). Ces deux lois ont été modernisées en 2021. La LRSSS introduit un nouvel objet de protection et lui crée un cadre spécifique : les RSSS. La LRSSS définit très largement les RSSS et la Loi sur le public postule la sensibilité de ce type de renseignements. Cette sensibilité découle, entre autres, du fait que les RSSS sont à la source de potentielles discriminations illégales, par exemple par des employeurs ou des assureurs. De plus, les RSSS constituent une ressource très convoitée qui est nécessaire au développement de l'intelligence artificielle (IA) ou encore recherchée par le complexe médico-industriel. Le changement de paradigme dans la protection des RSSS conduit en particulier à une perte de contrôle de la personne usagère sur ceux-ci, comme la possibilité d'empêcher la collecte de ces données ou leur partage. De fait, on passe d'un mécanisme dans lequel l'individu devait explicitement permettre le partage de ses données à un régime où il doit s'opposer spécifiquement à leur partage, ce qui conduit à un potentiel accru d'atteinte. En permettant un accès par tous les intervenants du système de santé aux RSSS de toutes les personnes usagères sous un minimum de contraintes, la LRSSS compromet la mise en œuvre de ce droit fondamental. Ce changement de paradigme paraît nécessaire pour procéder à la mise en place du DSN, car les garanties applicables aux RSSS avant l'entrée en vigueur de la LRSSS n'auraient pas permis l'introduction d'un tel outil.



**Chercheuse principale : professeure Michèle Rioux,
Département de science politique**

De la protection des données personnelles au Québec à la découvrabilité des produits culturels

Dans un environnement dominé par les plateformes transnationales — *Spotify, Netflix, YouTube* — la visibilité des œuvres ne dépend plus seulement de leur production ou de leur diffusion, mais de leur capacité à être identifiées, recommandées et consommées au sein d'écosystèmes algorithmiques. La découvrabilité est ainsi devenue un objet stratégique, à la fois économique, culturel et politique. Parallèlement, les préoccupations liées à la protection des données personnelles ont conduit à une intensification des efforts réglementaires à travers le monde. Au Québec, la Loi 25 constitue une réforme majeure du régime de protection des renseignements personnels, introduisant des obligations accrues en matière de consentement, de transparence algorithmique et de gouvernance des données.

Cette programmation Protection des données personnelles (PDP) vs Découvrabilité des produits culturels (DPC) propose d'examiner les effets de la Loi 25 sur la découvrabilité des contenus culturels. Il pose la question suivante : dans quelle mesure la régulation des données personnelles reconfigure-t-elle les conditions de visibilité des œuvres culturelles dans les environnements numériques ? L'hypothèse centrale est que la Loi 25 introduit une tension structurante entre deux logiques : (1) une logique de protection des données fondée sur la minimisation et le consentement, et (2) une logique de découvrabilité reposant sur la collecte et l'exploitation de données à des fins de personnalisation algorithmique.



**Chercheur principal : professeur Simon Hogue,
Département de science politique**

Le droit à la vie privée au Québec à l'ère des systèmes d'intelligence artificielle : comprendre la transformation du droit à la vie privée au prisme des dépendances infrastructurelles et de la circulation transfrontalière des données numériques

Le droit à la vie privée traverse une crise structurelle qui tient à l'inadéquation croissante entre, d'une part, les cadres juridiques et conceptuels hérités de la pensée libérale classique et, d'autre part, les systèmes d'intelligence artificielle (IA) modernes. L'IA remet en cause la vision libérale et autogestionnaire comme socle normatif de la vie privée et de la protection des données. Le concept d'autogestion de la vie privée suggère que la loi et les institutions publiques doivent fournir aux personnes un ensemble de droits (avis, consentement) destiné à leur permettre de décider par et pour elles-mêmes comment leurs données sont collectées et utilisées. Dans ce modèle, le consentement constitue le pilier central qui légitime presque toutes les pratiques de traitement de données. Ce consentement s'appuie sur l'idée que la personne est la mieux placée pour évaluer les coûts et les bénéfices associés à la gestion de ses données personnelles.

Daniel J. Solove a identifié les limites cognitives et structurelles de cette conception du droit à la vie privée. D'abord, le consentement individuel apparaît insuffisant pour gérer effectivement les données personnelles. Trop d'entités collectent des données pour que nous puissions prendre des décisions individuelles optimales. Ensuite, des données collectées isolément peuvent révéler des informations sensibles lorsqu'elles sont combinées. Or, il est impossible de prévoir ces combinaisons futures au moment de la collecte et ainsi d'évaluer le préjudice éventuel subi, puisque les effets sont souvent cumulatifs et diffus. Enfin, l'IA contribue à substituer le droit à la vie privée, conçu comme droit fondamental à l'autonomie et à la dignité, par un droit propriétaire de contrôle sur ses données personnelles. Ce glissement, favorisé par les logiques marchandes sous-jacentes aux infrastructures d'IA, normalise une conception économiciste et appauvrit le droit à la vie privée.

6. ANNEXE

**Cadre interne de la Faculté de science politique et de droit
de l'UQAM régissant l'utilisation et la gestion des fonds découlant
du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.*
(C.S.M. 500-06-000961-181) (ci-après « fonds découlant du règlement
dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* » ou « les fonds ».)**

◆ Fondements et obligations entourant la gestion des fonds:

L'utilisation et la gestion des fonds découlant du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* par la Faculté de science politique et de droit (FSPD) de l'UQAM est notamment régie par:

- L'Entente de règlement et ses modifications, telles qu'approuvées par la Cour supérieure et en particulier l'Annexe D (« Terms of Reference »);
- Le jugement de la Cour supérieure du 11 juin 2025, indexé sous le numéro 2025 QCCS 1852 (ci-joint);
- L'engagement de l'UQAM et de la Fondation de l'UQAM (ci-joint) à respecter les conditions de l'Entente de règlement, tel qu'il a été déposé au dossier de la Cour supérieure, ainsi que toute autre déclaration faite par l'UQAM à la Cour, le cas échéant.

Voici un rappel des obligations de l'UQAM en vertu de l'Annexe D (« Terms of Reference ») de l'Entente de règlement:

1. Produire un rapport annuel détaillant l'utilisation, la gestion et les résultats des fonds;
2. Publier ce rapport sur [le site Web de l'UQAM](#);
3. Transmettre ce rapport aux avocats du cabinet Trudel, Johnston et Lespérance, qui le transmettront à la Cour, conformément au paragraphe 16 de l'arrêt rendu par la Cour supérieure le 11 juin 2025.

En acceptant les fonds découlant du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.*, l'UQAM devra préparer, publier et transmettre son premier rapport au plus tard le 1^{er} août 2026 et devra se conformer à ces conditions.

Conformément au jugement rendu le 11 juin 2025 (paragraphe 15), la Cour supérieure du Québec demeure saisie du présent règlement et conserve un pouvoir de supervision pour la mise en œuvre, l'administration et l'exécution du règlement, ainsi que pour l'utilisation des fonds par l'UQAM. Un conflit relatif à l'utilisation des fonds par l'UQAM ou au non-respect de ses obligations en vertu de l'Entente peut donc donner lieu à une demande auprès de la juge saisie de l'action collective, aux frais de l'UQAM.

De plus, l'UQAM, pour le bénéfice de sa Faculté de science politique et de droit, s'engage à administrer les fonds afin de promouvoir et protéger le droit à la vie privée au Québec et/ou pour les personnes au Québec, contribuant ainsi à faire progresser les intérêts de tous les membres du groupe (Annexe D, paragraphe 2).

L'annexe D, paragraphe 3 indique aussi que les fonds serviront à financer des « activités d'enseignement et de recherche des établissements d'enseignement liées à cet objectif, défini au sens large pour inclure le financement d'activités liées à l'enseignement, à la recherche, à la création artistique, à la recherche technique d'intérêt public, à l'information juridique et aux initiatives de réforme du droit, aux bourses d'études, aux subventions, aux prix et aux bourses d'entretien ».

L'UQAM, pour le bénéfice de sa Faculté de science politique et de droit, sera entièrement responsable de l'administration, de la gestion et de la distribution des sommes provenant de ces fonds conformément aux règles et politiques internes, ainsi qu'à toutes les lois applicables à l'UQAM (Annexe D, paragraphe 4).

L'UQAM, pour le bénéfice de sa Faculté de science politique et de droit, sera responsable d'établir un cadre interne afin de veiller à ce que les fonds soient gérés de manière rigoureuse, responsable, transparente, loyale, fidèle et conforme au présent mandat et à certaines restrictions d'utilisation (Annexe D, paragraphe 5).

Les fonds ne pourront être investis que dans un fonds ou un portefeuille reconnu d'investissement socialement responsable (ISR) (Annexe D, paragraphe 6).

Les fonds ne pourront être utilisés pour financer des activités privées, à but lucratif ou commerciales de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement (Annexe D, paragraphe 7).

L'UQAM, par l'entremise de sa Faculté de science politique et de droit, sera responsable de produire un rapport public détaillant l'utilisation, la gestion et les résultats des fonds, lequel rapport sera publié sur son site Web et sera transmis annuellement aux parties (Annexe D, paragraphe 8).

L'UQAM, par l'entremise de sa Faculté de science politique et de droit, s'est engagée à utiliser les fonds à l'intérieur d'une période de cinq ans pour la période 2025-2030⁶.

◆ Rappel de l'objectif des fonds découlant du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* octroyés par la Cour supérieure à la Faculté de science politique et droit :

En vertu du point 2 de l'annexe D de l'Entente de règlement: « Les fonds de dotation créés par l'Entente de règlement auront pour objectif de promouvoir et de protéger le droit à la vie privée au Québec et/ou pour les personnes au Québec, favorisant ainsi les intérêts de tous les Membres du groupe ».

◆ Rappel des principaux éléments de la philosophie de travail à chaque étape :

- Chaque instance ou personne ayant à se prononcer sur le cadre d'octroi des fonds le fait dans l'intérêt collectif de la Faculté et sans partisanerie, dans un effort structurant, transversal et collectif plutôt que sur la base d'intérêts personnels.
- Pour chaque dépense, il ne s'agit pas de travailler sur la base d'un projet qu'on essaie de faire correspondre aux critères du concours, mais de travailler à accomplir le mandat découlant de l'Entente de règlement entérinée par la Cour supérieure de Montréal en date du 11 juin 2025 dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* (C.S.M. 500-06-000961-181) (ci-après l'Entente de règlement) et de besoins spécifiques émis par les demandeurs dans le cadre de ce recours. Par le biais de cette Entente de règlement, la Faculté a pris l'engagement de documenter scientifiquement et de sensibiliser le public en matière de promotion et protection du droit à la vie privée à l'ère des environnements numériques au Québec.
- Pour ces fonds, le contrôle exercé par la Cour sur l'exécution thématique des projets, sur leurs retombées sociales au Québec et sur les livrables produits sont définis par l'Entente de règlement.

6. *Stuart Thiel c. META Platforms Inc.*, jugement du 3 avril 2025 no 500-06-000961-181, paragraphe 97: « Les six établissements universitaires devraient participer à la mise en œuvre de l'Entente. Ils ont tous confirmé qu'une période de cinq ans leur permettrait d'utiliser les fonds conformément au projet d'utilisation des fonds qu'ils ont préparé ».

◆ Comités décisionnels sur la remise des fonds découlant du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* :

En vertu du point 5 de l'Annexe D de l'Entente de règlement, « Les Établissements universitaires sont responsables de la mise en place d'un cadre interne garantissant que la dotation est gérée de manière responsable, transparente, loyale et conforme au présent mandat ». En application de ce point, le cadre interne de dotation de la Faculté de science politique et droit (FSPD) de l'UQAM va comme suit :

Principes généraux applicables pour tous les comités :

- Les comités identifiés ci-dessous sont décisionnels et prennent les décisions à la majorité.
- En cas d'égalité et seulement dans ce cas, le ou la vice-doyenne à la recherche de la FSPD exprime son avis et vote.
- Les comités se réservent le droit de ne pas octroyer un financement.

Composition du Comité facultaire de la recherche pour les concours liés aux fonds découlant du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* :

- Les deux membres réguliers par département ;
- Un membre substitut par département. Ce substitut siège en cas de conflit d'intérêt ou d'indisponibilité d'un membre régulier du Comité.

Informations à propos de chaque comité :

Concours Équipe de recherche FSPD sur la promotion et la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique

Les quatre membres du Comité facultaire de la recherche ainsi qu'un membre externe (une vice-doyenne ou un vice-doyen à la recherche issu d'une autre faculté à l'UQAM ou sa, son délégué) évaluent les dossiers, que ce soit à l'étape de l'avis d'intention (phase 1) ou pour le dépôt de la demande (phase 2). Il le fait sur la base des critères d'évaluation identifiés dans l'appel à candidatures. Chaque membre du Comité devra remplir au préalable une déclaration de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel ainsi que, s'il y a lieu, un plan de gestion de conflit d'intérêts. Chaque membre est tenu par la confidentialité dans son travail d'évaluation.

Concours de bourses de recrutement des cycles supérieurs

L'évaluation pour les bourses de maîtrise et de doctorat est effectuée par un comité composé de la direction des cycles supérieurs en droit, de la direction du doctorat en science politique, d'un membre professeur désigné par la direction des cycles supérieurs en droit, d'un membre professeur désigné par la direction du doctorat en science politique et par la vice-doyenne, le vice-doyen à la recherche ou sa déléguée, son délégué du Comité facultaire de la recherche. Olivier De Champlain, conseiller à la recherche de la FSPD, reçoit les dossiers et assure au préalable que les dossiers évalués par le Comité sont admissibles et qu'ils respectent les critères de forme. L'évaluation par le Comité se fait sur la base des critères d'évaluation identifiés dans l'appel à candidatures. Chaque membre du Comité devra remplir au préalable une déclaration de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel ainsi que, s'il y a lieu, un plan de gestion de conflit d'intérêts. Chaque membre est tenu par la confidentialité dans son travail d'évaluation.

Concours postdoctoral

Les quatre membres du Comité facultaire de la recherche de la FSPD effectuent l'évaluation des dossiers pour ces concours et le font sur la base des critères d'évaluation identifiés dans l'appel à candidatures. Chaque membre du Comité devra remplir au préalable une déclaration de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel ainsi que, s'il y a lieu, un plan de gestion de conflit d'intérêts. Chaque membre est tenu par la confidentialité dans son travail d'évaluation.

Concours pour le programme général, y compris l'équivalent du CRSH SI

Les quatre membres du Comité facultaire de la recherche évaluent annuellement les dossiers sur la base des critères d'évaluation identifiés dans l'appel à candidatures. Chaque membre du Comité devra remplir au préalable une déclaration de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel ainsi que, s'il y a lieu, un plan de gestion de conflit d'intérêts. Chaque membre est tenu par la confidentialité dans son travail d'évaluation.

◆ Mécanisme de reddition de comptes et rapport d'activités

L'annexe D point 8 de l'Entente de règlement du recours META balise la reddition de comptes et l'élaboration des rapports d'activités. Elle indique :

« Les établissements universitaires seront chargés de produire un rapport public détaillant l'utilisation, la gestion et les résultats des fonds de dotation, qui sera publié sur leurs sites Web respectifs et transmis aux Parties chaque année ».

Ce mécanisme vise à communiquer de manière claire et transparente à la Cour et au public la manière dont les fonds ont été utilisés et de confirmer le respect des conditions du jugement de la Cour.

À la Faculté de science politique et de droit, la reddition de comptes et l'élaboration de rapports d'activités sont effectuées annuellement par le Décanat sur la base des rapports d'activités et bilans financiers déposés par les chercheuses et chercheurs principaux ayant bénéficié des fonds chaque année. Un bilan final sera aussi remis à la Cour par le Décanat en 2030, par l'entremise des avocats du cabinet d'avocats Trudel, Johnston et Lespérance.

Le rapport d'activités annuel fait l'inventaire des projets soutenus, des réalisations et des livrables produits, y compris ceux à destination du grand public (publications scientifiques, outils de mobilisation des connaissances, conférences, etc.). Il contient une section dédiée à la reddition de compte.

Chaque équipe et chaque chercheuse et chercheur financés sur les fonds découlant du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* remettent annuellement au Vice-décanat à la recherche un rapport d'activités et un bilan financier avec les informations requises (voir gabarit sur le site de la FSPD) permettant au Décanat d'élaborer un rapport d'activités et une reddition de comptes annuelle pour l'ensemble de la Faculté. Pour ce qui est des bourses remises et des contrats postdoctoraux, il appartient aux lauréates et lauréats de bourses des cycles supérieurs et aux stagiaires postdoctoraux de remettre au Vice-décanat à la recherche de la Faculté un rapport d'activités, de l'information à propos de l'état d'avancement du projet financé et de partager, s'il y a lieu, les livrables ou toute activité de mobilisation des connaissances. Le Décanat produit ensuite un rapport d'activités annuel et une reddition de comptes générale sur la base des divers bilans et rapports soumis.

◆ Mécanisme de report

- Des demandes de report motivées de la part des bénéficiaires de fonds découlant du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* sont possibles, mais aucune extension ne sera octroyée au-delà du 11 juin 2030. Les fonds doivent être intégralement et diligemment dépensés à cette date.
- Les fonds seront engagés jusqu'à épuisement des enveloppes thématiques en juin 2030. Le Comité facultaire de la recherche se réserve le droit, en fonction des besoins de la communauté facultaire, de réallouer toute somme non dépensée dans le cadre des concours d'appui à la recherche et des concours de bourses en conformité avec l'Entente de règlement de la Cour et l'entente de création d'un fonds relativement à la protection du droit à la vie privée (Fondation de l'UQAM, septembre 2024).

◆ Gestion des conflits d'intérêts

En vertu de la [Politique no.18 sur les conflits d'intérêts et sur l'intégrité académique](#) et de la [Politique no.27 sur l'intégrité et la conduite responsable en recherche](#) de l'UQAM, il y a obligation pour tous les membres des comités évaluateurs de remplir une déclaration de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel et de l'acheminer au conseiller à la recherche de la FSPD.

Au cas où un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel est signalé dans ce document, le membre doit remplir un plan de gestion de conflit d'intérêts et également l'acheminer au conseiller à la recherche de la FSPD.

Les membres des comités d'évaluation s'engagent à mettre à jour ces documents dès qu'une information nouvelle survient et à en informer le conseiller à la recherche de la FSPD.

**Équipe de recherche FSPD – Sur la promotion et la protection
du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique**

Concours 2026 visant la création de deux équipes de recherche.

◆ Présentation du programme

À titre d'institution universitaire bénéficiaire de l'Entente de règlement (ci-après l'Entente) dans le recours *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.*, la Faculté de science politique et de droit (FSPD) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) lance un programme de financement qui vise à stimuler le développement et à structurer la recherche et la création au sein de la Faculté dans les domaines de la promotion et de la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique.

Cet appel vise à soutenir la formation et les réalisations en recherche d'équipes de recherche interdisciplinaires, intersectorielles, interuniversitaires et interfacultaires. Le programme vise également à favoriser le maillage des expertises au sein de la Faculté et au-delà, de même que la visibilité de l'UQAM dans le domaine. Il vise enfin, tant à valoriser l'expérience en recherche qu'à favoriser l'émergence d'une expertise collective et la pérennisation, à moyen et long terme, de cette expertise au sein de la Faculté.

◆ Étapes pour le dépôt d'une candidature

- **2 avril 2026** : Ouverture du concours à la FSPD ;
- **1^{er} juin 2026** : Dépôt des avis d'intention auprès de la Faculté (phase 1) ;
- **Juin 2026** : Sélection d'un maximum de quatre dossiers par la Comité facultaire de la recherche élargi à une représentante, un représentant hors faculté ;
- **Fin juin 2026** : Annonce des résultats de la phase 1 ;
- **28 août 2026** : Dépôt des dossiers complets auprès de la Faculté (phase 2) ;
- **Septembre 2026** : Sélection par le Comité facultaire de la recherche élargi à une représentante, un représentant hors faculté, des deux projets équipe ;
- **Fin septembre 2026** : Annonce des résultats de la phase 2 et début de mandat des deux équipes.

◆ Conditions d'admissibilité

Au moment de présenter sa candidature, la candidate, le candidat doit occuper un poste de professeure régulière, professeur régulier à l'UQAM. Au moment de l'avis d'intention, l'équipe devra être composée d'au moins trois professeurs régulières, professeurs réguliers dont la majorité en provenance de la FSPD y compris la direction. Suite à l'annonce des résultats de la phase 1, l'équipe pourra être élargie en vue du dépôt pour la phase 2.

◆ Critères de sélection

◆ Pour les avis d'intention (phase 1)

1. Pertinence et originalité de la programmation proposée et cohérence avec le mandat de la Cour relatif à la protection et la promotion du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique **(30 points)**;
2. Pertinence des expériences antérieures du leadership de la directrice, du directeur de l'équipe par rapport à la recherche proposée **(20 points)**;
3. Cohérence, diversité des expertises et qualité des collaborations potentielles ou avérées entre les membres de l'équipe **(10 points)**;
4. Qualité du plan de mobilisation des connaissances et des livrables **(15 points)**;
5. Qualité du plan de formation de la relève étudiante **(15 points)**;
6. Justification du budget **(10 points)**.

◆ Pour les demandes complètes (phase 2)

Programmation scientifique prévue (30 points)

1. Originalité de la programmation par rapport aux recherches déjà existantes dans le champ, clarté, pertinence scientifique et sociale de la programmation scientifique en lien avec le mandat octroyé par la Cour supérieure relatif à la protection et la promotion du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique;
2. Potentiel d'avancement des connaissances et d'innovation notamment sociale, juridique, politique et technologique de la programmation scientifique;
3. Pertinence du découpage des axes de la programmation scientifique et cohérence de la programmation scientifique;
4. Pertinence de l'appareillage théorique, conceptuel et des approches méthodologiques pour réaliser la programmation scientifique prévue;
5. Faisabilité de la programmation scientifique proposée dans le délai du financement facultaire.

Retombées attendues (30 points)

6. Impacts des projets de l'équipe sur l'avancement des connaissances dans les domaines de la protection et la promotion du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique;
7. Qualité et pertinence des livrables prévus à destination de la communauté scientifique, des milieux de pratique et du grand public;
8. Qualité des stratégies de diffusion des livrables aux différents auditoires – à la communauté scientifique, aux milieux de pratique et au grand public;
9. Importance de l'effet levier du financement facultaire sur le positionnement facultaire en recherche en matière de protection et promotion du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique;
10. Stratégie de pérennisation de l'équipe au-delà de la période de financement facultaire.

Composition de l'équipe et formation de la relève (30 points)

11. En regard de la programmation scientifique proposée, expérience en recherche et expérience de leadership de la chercheuse principale ou du chercheur principal;
12. En regard de la programmation scientifique proposée, expériences, diversité des expertises et réalisations pertinentes des cochercheuses et des cochercheurs;
13. Complémentarité entre les expertises réunies, et rôle des cochercheuses et cochercheurs au sein de l'équipe afin de réaliser la programmation scientifique;
14. Qualité des modalités de formation à la recherche visant les étudiantes et étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, au-delà de ce qui est normalement prévu dans leur programme d'études;
15. Effort d'intégration de la relève étudiante au sein des activités de l'équipe.

Budget et justification (10 points)

16. Réalisme et justification du budget.

Soutien accordé

210 000 \$ pour trois ans à raison de 70 000 \$ par année.

Chaque équipe financée par les fonds découlant du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* remet annuellement au Vice-décanat à la recherche un rapport d'activité et un bilan financier avec les informations requises (voir gabarit sur le site de la FSPD) permettant au Décanat d'élaborer un rapport d'activités et une reddition de comptes annuelle pour l'ensemble de la Faculté.

Dépenses admissibles

Dans le cadre de ce concours, le [Guide d'administration financière des trois organismes](#) fédéraux encadrera la gestion des fonds.

Les dépenses doivent pouvoir être justifiées de manière détaillée dans le cadre du suivi financier prévu par l'Entente.

Les frais suivants ne sont pas admissibles :

- Les dégrèvements d'enseignement
- Les frais engagés avant la réception des fonds
- Les loyers
- Les boissons alcoolisées
- Les frais liés aux divertissements et à l'achat de cadeaux
- Les dépenses en immobilisation
- L'achat de mobilier
- Les voyages à l'international, à moins de faire l'objet d'une justification dans la programmation de recherche et le budget

◆ Durée du mandat

Le financement est d'une durée de trois ans et est non renouvelable. Une année supplémentaire, sans financement additionnel, pourra être ajoutée au mandat de l'équipe afin de finaliser les projets et d'épuiser le financement.

◆ Formulaires de candidature

◆ Étape 1: Soumission d'un avis d'intention

Le dossier d'avis d'intention est composé du formulaire d'avis d'intention, du budget et est accompagné du curriculum vitae (CV) de la candidate, du candidat, au format accepté par les principaux organismes subventionnaires. Le tout doit être soumis à Olivier De Champlain, conseiller à la recherche à la FSPD, au plus tard le **1^{er} juin 2026**.

◆ Étape 2: Soumission d'un dossier complet de candidature

Étape réservée aux candidatures sélectionnées à l'étape de la lettre d'intention

Le dossier complet est composé du formulaire de dépôt, du budget et des curriculums vitae (CV) de la chercheuse principale, du chercheur principal et des cochercheuses et cochercheurs au format CRSH. Le dossier doit être soumis à Olivier De Champlain, conseiller à la recherche à la FSPD, au plus tard le **28 août 2026**.

Programme général d'appui à la recherche – Sur la promotion et la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique

Concours 2026

◆ Présentation du programme

À titre d'institution universitaire bénéficiaire de l'Entente de règlement (ci-après l'Entente) dans le recours *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.*, la Faculté de science politique et de droit (FSPD) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) lance ce programme d'appui à la recherche qui vise à stimuler le développement de la recherche et/ou la mobilisation et le transfert des résultats de recherche dans les domaines de la promotion et de la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique. Les chercheuses et chercheurs devront indiquer dans le formulaire de dépôt si leur projet s'inscrit dans le volet A – mobilisation et diffusion, ou dans le volet B – recherche.

Le programme vise également à favoriser la formation de la relève et le développement des expertises dans le domaine au sein la Faculté. Il vise enfin à valoriser l'expérience en recherche et la pérennisation de cette expertise, à moyen et long terme, au sein de la Faculté.

◆ Étapes pour le dépôt d'une candidature

- **Août 2026** : Lancement du concours à la FSPD ;
- **Septembre 2026** : Dépôt des projets auprès de la Faculté ;
- **Octobre 2026** : Évaluation et sélection par la Comité facultaire de la recherche⁷ ;
- **Octobre 2027** :
 - Pour le volet A : dépôt du rapport final incluant la reddition de comptes auprès du Vice-décanat à la recherche de la Faculté de science politique et de droit.
 - Pour le volet B : dépôt du premier rapport de suivi.
- **Octobre 2028** : dépôt du rapport final incluant la reddition de comptes pour les projets financés du volet B.

◆ Soutien accordé

- Volet A : 20 000 \$ pour des projets de 12 mois axés sur la mobilisation, la synthèse et/ou le transfert de connaissances ;
- Volet B : 40 000 \$ (24 mois) pour des projets de recherche.

Chaque chercheuse financée et chercheur financé par les fonds découlant du règlement dans l'affaire *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.* remet annuellement au Vice-décanat à la recherche un rapport d'activités et un bilan financier avec les informations requises (voir gabarit sur le site de la FSPD) permettant au Décanat d'élaborer un rapport d'activités et une reddition de comptes annuelle pour l'ensemble de la Faculté.

◆ Conditions d'admissibilité

Au moment de présenter sa candidature, la candidate, le candidat doit occuper un poste de professeure régulière, professeur régulier à l'UQAM. Les projets peuvent être portés par un ou plusieurs membres du corps professoral de la FSPD. Les personnes professeures issues d'autres Facultés et École peuvent également agir à titre de cochercheuses et cochercheurs.

Le financement sera accordé en priorité aux candidates et candidats ne bénéficiant pas déjà des fonds Équipe de recherche FSPD sur la promotion et la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique.

7. L'enveloppe annuelle permettra de financer deux projets (un projet volet A et un projet volet B).

Tableau 3 – Critères de sélection applicables aux volets A et B

Critères	Volet A	Volet B
Qualité du projet (65 points)	Mobilisation, transfert et résultats attendus : • Impacts du projet sur l'avancement des connaissances et/ou des publics cibles dans les domaines de la promotion et de la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique ; • Qualité et pertinence des livrables prévus à destination de la communauté scientifique, des milieux de pratique et du grand public ; • Qualité des stratégies de diffusion des livrables aux différents auditoires – à la communauté scientifique, aux milieux de pratique et au grand public.	Pertinence, originalité et faisabilité du projet : • Originalité, clarté, pertinence scientifique et sociale du projet par rapport aux recherches déjà existantes dans le champ, en lien avec le mandat octroyé par la Cour supérieure relatif à la promotion et à la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique ; • Potentiel d'avancement des connaissances et d'innovation notamment sociale, juridique, politique et technologique du projet ; • Pertinence de l'appareillage théorique, conceptuel et de la méthodologie ; • Qualité du plan de mobilisation des connaissances.
Relève étudiante (15 points)	• Qualité des modalités de formation à la recherche et/ou la mobilisation des connaissances visant les étudiants et étudiantes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, au-delà de ce qui est normalement prévu dans leur programme d'études. • Effort d'intégration de la relève étudiante au sein des activités de recherche, de mobilisation et de transfert.	
Budget et justification (20 points)	• Réalisme et justification du budget. Faisabilité et réalisme du calendrier de réalisation. • Potentiel de pérennisation de la recherche par l'obtention d'un financement externe.	

◆ Dépenses admissibles

Dans le cadre de ce concours, le [Guide d'administration financière des trois organismes](#) fédéraux encadrera la gestion des fonds.

Les dépenses doivent pouvoir être justifiées de manière détaillée dans le cadre du suivi financier prévu par l'Entente.

Les frais suivants ne sont pas admissibles :

- Les dégrèvements d'enseignement
- Les frais engagés avant la réception des fonds
- Les loyers
- Les boissons alcoolisées
- Les frais liés aux divertissements et à l'achat de cadeaux
- Les dépenses en immobilisation
- L'achat de mobilier
- Les voyages à l'international à moins de faire l'objet d'une justification dans le projet de recherche et le budget

◆ Soumission du projet

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

1. Description du projet (**Volet A, 2 pages** : contexte, problématique et objectifs, originalité du projet et résultats escomptés) (**Volet B, 3 pages** : contexte, problématique et objectifs, revue de littérature et originalité du projet, et méthodologie);
2. Calendrier de réalisation : **1 page**;
3. Références : **2 pages**;
4. Plan de mobilisation, livrables et publics cibles : **1 ½ page**;
5. Formation de la relève : **½ page**;
6. Budget;
7. Justification du budget : **1 page**;
8. CV au format FSPD des personnes chercheuse principale et cochercheuses.

La candidate, le candidat a la responsabilité de regrouper dans un seul fichier PDF, et selon l'ordre établi ci-dessus, l'ensemble des documents, puis d'acheminer ce fichier à Olivier De Champlain, conseiller à la recherche à la FSPD, au plus tard le **28 septembre 2026**.

Appel à candidatures pour stage postdoctoral en science politique ou en droit

◆ Présentation du programme

Date limite : 10 janvier 2027

Début du stage : avril 2027

À titre d'institution universitaire bénéficiaire de l'Entente de règlement dans le recours *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.*, la Faculté de science politique et de droit (FSPD) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) offre un stage postdoctoral à temps plein d'une durée de 12 mois⁸ dans le domaine de la promotion et de la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique. Ce stage vise à répondre aux besoins identifiés par la Cour supérieure du Québec et par les requérants du recours collectif en matière de documentation scientifique et de sensibilisation du public à la protection du droit à la vie privée. Il abordera donc cette thématique sous l'angle des sciences juridiques et/ou de la science politique au Québec. La FSPD, composée du Département de science politique, du Département des sciences juridiques et de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM), accueille plusieurs chaires, centres et groupes de recherche qui sont animés par plus de 70 professeures et professeurs.

- <https://politique.uqam.ca/le-departement/professeurs-reguliers/>
- <https://juris.uqam.ca/equipe-enseignante/professeurs-reguliers/>

◆ Soutien accordé

La FSPD s'engage à offrir :

- 50 000 \$ versés sous forme de salaire⁹ ;
- L'accès à un poste de travail ;
- L'accès aux services de la bibliothèque de l'UQAM ;
- Des ateliers de formation réservés aux stagiaires postdoctoraux de l'UQAM.

La personne stagiaire s'engage à :

- Effectuer un projet de recherche en conformité avec la proposition soumise lors du concours ;
- Mener des travaux de recherche à temps plein pendant la durée du stage postdoctoral ;
- Présenter ses travaux en cours au sein de la FSPD et remettre un rapport de recherche cohérent et structuré à l'issue de son stage ;
- Assurer, dans la mesure du possible, une présence régulière au sein de l'Université ;
- Coordonner la journée scientifique de la relève sur la promotion et la protection du droit à la vie privée à l'ère du numérique à l'UQAM ;
- Proposer une initiative de mobilisation des connaissances à son choix, faisable et cohérente en lien avec son projet ;
- Soumettre à la moitié de son stage, ainsi qu'à la fin du stage, un rapport d'activité et des réalisations.

8. Le stage est non renouvelable, mais la personne candidate sera encouragée à effectuer une demande de bourse postdoctorale au FRQ et au CRSH.
9. Il est à noter qu'outre l'impôt provincial et fédéral ainsi que les autres retenues à la source, les charges sociales prélevées par l'employeur seront également retirées de ce montant. Le montant net reçu est donc inférieur à 50 000 \$ et varie selon les normes d'imposition en vigueur.

◆ Conditions d'admissibilité

Critères d'admissibilité :

- Avoir soutenu sa thèse entre le **1^{er} avril 2023 et le 1^{er} avril 2027**, ou plus tôt en cas d'arrêt de travail justifié (par exemple, congé parental);
- Ne pas être titulaire d'un autre emploi ou d'une bourse postdoctorale d'un grand organisme subventionnaire (par exemple, CRSH ou FRQ) pendant la durée du séjour à la FSPD, le cumul étant permis seulement avec des compléments de bourse postdoctorale;
- Avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou un permis de travail valide;
- Avoir une expertise préalable dans le champ de la promotion et de la protection du droit à la vie privée à l'ère du numérique.

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

1. CV;
2. Les relevés de notes officiels des études supérieures;
3. Le projet de recherche envisagé pour le stage (**3 pages**);
4. Un plan de mobilisation des connaissances (**2 pages**);
5. Deux lettres de recommandation;
6. Une lettre d'un membre du corps professoral de la FSPD, confirmant son engagement à encadrer le stage postdoctoral;
7. Une preuve que la thèse a été soutenue ou est sur le point de l'être.

◆ Critères d'évaluation

- Excellence, originalité et adéquation du projet de recherche et du plan de mobilisation des connaissances avec la promotion et la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique (30 %);
- Faisabilité du projet dans le délai de 12 mois (20 %);
- Pertinence de la FSPD comme lieu d'accueil (10 %);
- Concordance entre le projet de recherche et l'expertise du membre du corps professoral (20 %);
- Qualité du dossier académique et des réalisations (20 %).

Il est à noter qu'à compétence égale, l'avantage sera donné à la personne qui est issue d'un ou de plusieurs groupes sous-représentés à savoir: les femmes, les personnes des minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées. Pour toute question liée à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, veuillez contacter Evelyn McDuff, conseillère en équité, diversité et inclusion et visiter edi.uqam.ca.

La candidate, le candidat a la responsabilité de regrouper dans un seul fichier PDF, et selon l'ordre établi ci-dessus, l'ensemble des documents, puis d'acheminer ce fichier à Olivier De Champlain, conseiller à la recherche à la FSPD.

Bourses de recrutement des cycles supérieurs pour le Fonds relatif à la protection du droit à la vie privée – niveau maîtrise

◆ Présentation du programme

À titre d'institution universitaire bénéficiaire de l'Entente de règlement dans le recours *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.*, la Faculté de science politique et de droit (FSPD) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) offre jusqu'à 6 bourses de recrutement de 10 000 \$ chacune pour une candidate, un candidat à la maîtrise qui s'engage à réaliser un rapport de recherche dans le cadre d'un cours de lectures dirigées sur une problématique visant à promouvoir et à protéger le droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique. Le processus de rédaction du rapport qui sera appuyé par cette bourse abordera cette thématique sous l'angle des sciences juridiques et/ou de la science politique au Québec ou ayant un impact au Québec. Cette exigence permet de répondre aux besoins identifiés par la Cour supérieure du Québec et par les requérants du recours collectif.

◆ Exigences

- Être une personne étudiante inscrite à temps plein dans un programme de maîtrise de la FSPD et faire un mémoire de maîtrise sous la direction d'une personne professeure régulière au sein la FSPD ;
- Avoir un projet de mémoire de maîtrise qui vise à promouvoir et à protéger le droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique ;
- Déposer dans les 12 mois, un rapport d'activité dans le cadre du cours de lecture dirigé du programme d'attache ;
- S'engager, avant le dépôt final du mémoire, à présenter un chapitre du mémoire ou les résultats de recherche de son mémoire lors d'une journée facultaire de la relève ou lors d'une autre initiative avec approbation de la Faculté.

◆ Objectifs

La bourse vise :

- à stimuler la recherche étudiante qui vise à promouvoir et à protéger le droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique ;
- à accompagner la production scientifique de la relève à l'étape de la rédaction d'un mémoire de maîtrise ;
- à reconnaître l'excellence et l'engagement d'une personne étudiante dans un programme de maîtrise de la FSPD dans le champ visé.

◆ Critères de sélection

- Excellence du projet, qualité et adéquation de la problématique avec la promotion et la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique (50 %) ;
- Potentiel de réalisation et aptitude à réaliser le projet proposé (20 %) ;
- Excellence du dossier académique (30 %).

Le comité d'évaluation se réserve le droit de ne pas octroyer les bourses si les candidatures ne sont pas méritoires. Il est à noter qu'à compétence égale, l'avantage sera donné à une personne candidate qui ne bénéficie pas déjà d'une bourse de maîtrise CRSH ou FRQ.

◆ Dossier de candidature

1. Lettre d'admission à la maîtrise dans un des deux départements de la FSPD ;
2. Lettre d'intention ou de motivation (**1 page maximum**) ;
3. Présentation du projet de mémoire et de son lien avec la thématique (**2 pages maximum**) ;
4. CV à jour (voir, par exemple, les formats suivants : CRSH, FRQ) ;
5. Relevés de notes au baccalauréat ;
6. Deux lettres d'appui d'une page maximum chacune faisant état des aptitudes en recherche de la personne candidate et du potentiel d'impact du projet en fonction des exigences de la cour.

La candidate, le candidat a la responsabilité de regrouper dans un seul fichier PDF, et selon l'ordre établi ci-dessus, l'ensemble des documents, puis d'acheminer ce fichier à Olivier De Champlain. Seules les lettres d'appui doivent être adressées séparément à Olivier De Champlain.

◆ Modalités de versement de la bourse

Le versement de la bourse se fera en deux temps. Le premier versement interviendra à la suite du concours (6 000 \$). Le second versement se fera au dépôt initial rapport de recherche (4 000 \$).

Bourses de recrutement des cycles supérieurs pour le Fonds relatif à la protection du droit à la vie privée – niveau doctorat

◆ Présentation du programme

À titre d'institution universitaire bénéficiaire de l'Entente de règlement dans le recours *Stuart Thiel c. Meta Platforms Inc.*, la Faculté de science politique et de droit (FSPD) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) offre jusqu'à 4 bourses de recrutement de 26 250 \$ pour une candidate, un candidat au doctorat qui s'engage à réaliser un rapport de recherche dans le cadre d'un cours de lectures dirigées sur une problématique visant à promouvoir et à protéger le droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique. Le processus de rédaction de ce rapport qui sera appuyé par cette bourse abordera cette thématique sous l'angle des sciences juridiques et/ou de la science politique au Québec ou ayant un impact au Québec. Cette exigence permet de répondre aux besoins identifiés par la Cour supérieure du Québec et par les requérants du recours collectif identifié ci-dessus.

◆ Exigences

- Être une personne étudiante inscrite à temps plein dans un programme de doctorat de la FSPD et faire une thèse sous la direction d'une personne professeure régulière au sein la FSPD ;
- Orienter sa thèse de doctorat sur la promotion et la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique ;
- Fournir un aperçu du sujet de sa thèse ou de son projet de recherche, y compris les questions sur lesquelles portera la recherche, son contexte, ses objectifs, sa méthodologie, son importance et sa contribution prévue à l'avancement des connaissances ;
- Déposer dans les 12 mois, un rapport d'activité dans le cadre du cours de lectures dirigées associé au programme d'attache ;
- Avoir un projet de thèse qui vise à promouvoir et à protéger le droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique ;

- S'engager, avant le dépôt final de la thèse, à présenter un chapitre de sa thèse ou les résultats de recherche de sa thèse lors d'une journée facultaire de la relève ou lors d'une autre initiative avec approbation de la Faculté.

◆ Objectifs

La bourse vise :

- à stimuler la recherche étudiante qui vise à promouvoir et à protéger le droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique ;
- à accompagner la production scientifique de la relève à l'étape de la rédaction d'une thèse de doctorat ;
- à reconnaître l'excellence et l'engagement d'une personne étudiante dans un programme de doctorat de la FSPD dans le champ visé.

◆ Critères de sélection

- Excellence, pertinence et originalité du projet en adéquation avec la problématique de la promotion et la protection du droit à la vie privée, au Québec, à l'ère du numérique (30 %) ;
- Potentiel de réalisation et aptitude à réaliser le projet proposé (20 %) ;
- Excellence du dossier académique (30 %) ;
- Démontrer un intérêt marqué pour les enjeux liés aux interactions entre droit privé et numérique au Québec ou ayant un impact au Québec (20 %).

Le comité d'évaluation se réserve le droit de ne pas octroyer la bourse si les candidatures ne sont pas méritoires. Il est à noter qu'à compétence égale, l'avantage sera donné à une personne candidate qui ne bénéficie pas déjà d'une bourse de doctorat CRSH ou FRQ.

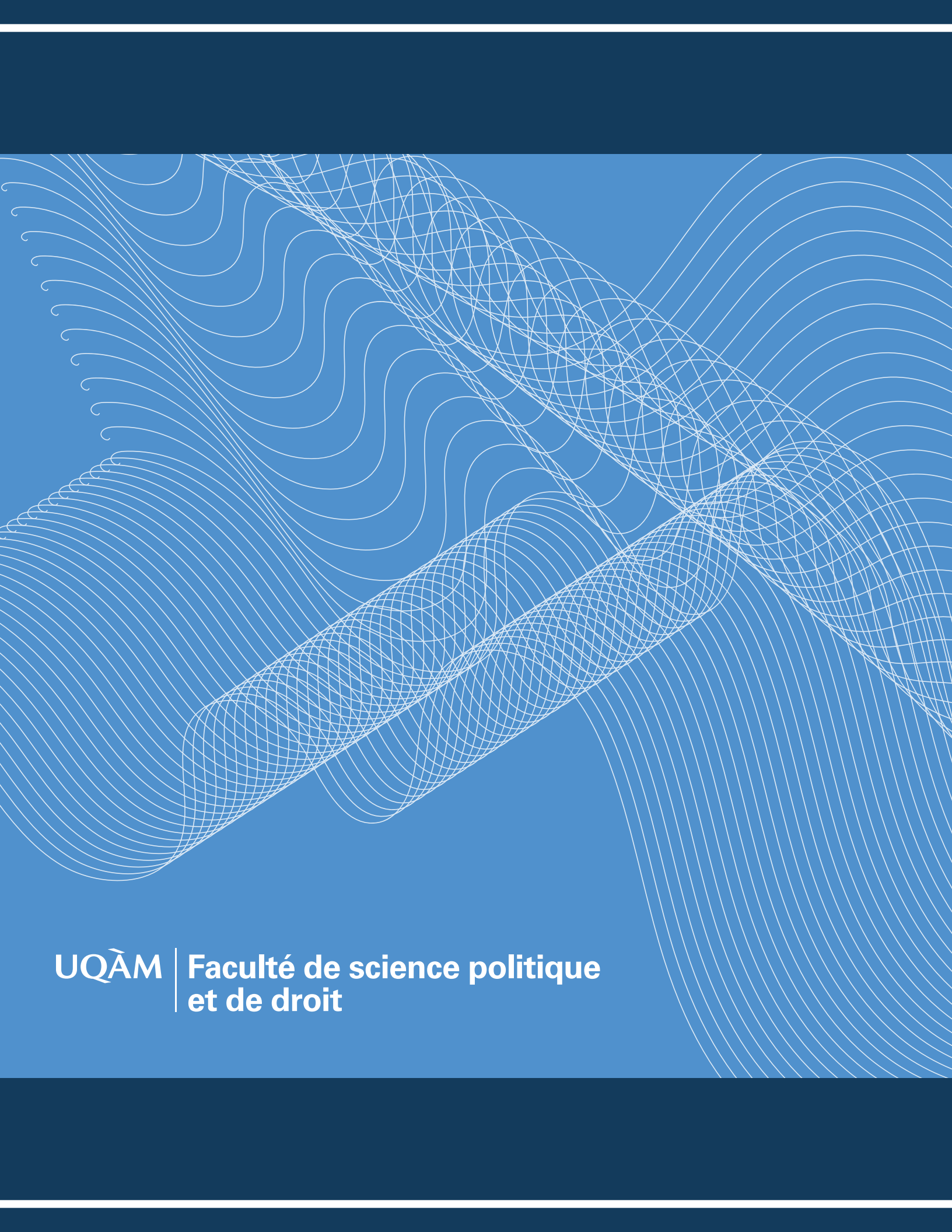
◆ Dossier de candidature

1. Lettre d'admission au doctorat dans un des deux départements de la Faculté de science politique et de droit (FSPD) ;
2. Lettre d'intention ou de motivation (**1 page maximum**) ;
3. Présentation du projet de thèse et de son lien avec la thématique (**2 pages maximum**) ;
4. CV à jour (voir, par exemple, les formats suivants : CRSH, FRQ) ;
5. Relevés de notes à la maîtrise ou d'un programme de maîtrise équivalent ;
6. Le projet déposé et les commentaires reçus lors de l'évaluation de la proposition de projet de thèse ;
7. Deux lettres d'appui d'une page maximum chacune faisant état des aptitudes en recherche de la personne candidate et du potentiel d'impact du projet en fonction des exigences de la Cour. Une des lettres doit provenir de la direction de recherche.

La candidate, le candidat a la responsabilité de regrouper dans un seul fichier PDF, et selon l'ordre établi ci-dessus, l'ensemble des documents, puis d'acheminer ce fichier à Olivier De Champlain. Seules les lettres d'appui doivent être adressées séparément à Olivier De Champlain.

◆ Modalités de versement de la bourse

La bourse de 26 250 \$ sera versée en trois fois au service des droits de scolarité : le 1^{er} versement (9 250 \$) sera effectué au trimestre d'admission et d'inscription, le second versement se fera à la réussite du cours de lectures dirigées, avec la rédaction d'un rapport associé (17 000 \$).



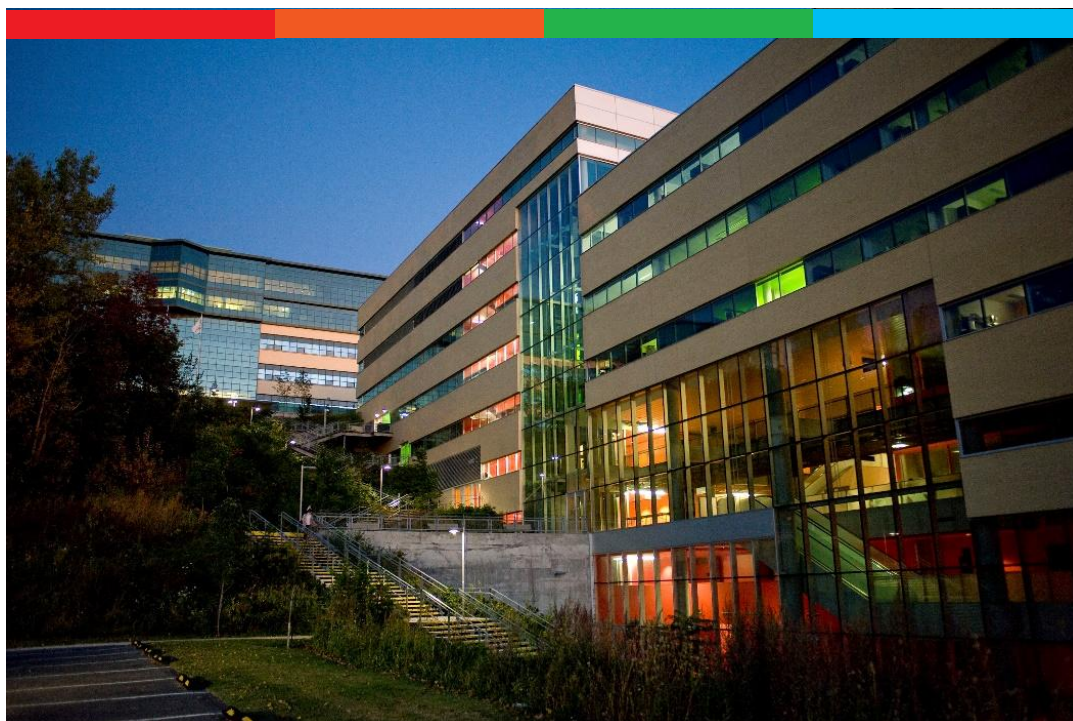
UQÀM | **Faculté de science politique
et de droit**

FONDS POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DU DROIT À LA VIE PRIVÉE AU QUÉBEC

Rapport Annuel 2025-2026

Premier rapport annuel sur la gestion et l'utilisation du Fonds

Août 2026



SOMMAIRE EXÉCUTIF

Polytechnique Montréal est l'une des six organisations bénéficiaires de fonds issus du règlement de l'action collective Thiel c. Meta Platforms Inc. Une somme de 1 028 503,51 \$ lui a été attribuée afin de soutenir des activités visant à promouvoir et à protéger le droit à la vie privée au Québec.

Polytechnique Montréal a confié à l'Institut multidisciplinaire en cybersécurité et cyberrésilience (IMC²) la mise en œuvre d'une programmation permettant de mobiliser les expertises complémentaires de ses universités membres autour des enjeux de protection des données et de la vie privée. Une première programmation pluriannuelle pouvant atteindre **648 000 \$** a été établie autour de trois appels à projets successifs en 2026, 2027 et 2028.

Le premier appel a été lancé à la fin de 2025. Huit propositions ont été reçues. À l'issue d'un processus compétitif d'évaluation scientifique, trois projets ont été annoncés le **20 avril 2026** et ont reçu chacun 72 000 \$, pour un total de 216 000 \$ versés aux équipes de recherche.

Cette première année a principalement été consacrée à la mise en place du mécanisme de financement, à la mobilisation de la communauté de recherche, à l'évaluation des propositions et au démarrage des travaux du premier appel. Les projets étant au début de leurs travaux, les résultats scientifiques et les retombées seront documentés progressivement dans les prochains rapports annuels.

Une programmation progressive

Sur les 1 028 503,51 \$ reçus, 648 000 \$ correspondent à la programmation prévue des trois appels 2026-2028. Après le versement de 216 000 \$ pour l'appel à projet 2026, 812 503,51 \$ demeurent disponibles dans le Fonds. De ce montant, 432 000 \$ correspondent à la programmation indicative des appels 2027 et 2028, tandis que 380 503,51 \$ demeurent disponibles pour une programmation future conforme aux objectifs du Fonds.

MOT DU DIRECTEUR DE L'IMC²

La protection de la vie privée est devenue un enjeu central de la transformation numérique. L'évolution rapide de l'intelligence artificielle, des systèmes connectés et des usages des données soulève des défis qui ne peuvent être abordés sous un seul angle. Ils appellent au contraire à croiser les perspectives technologiques, juridiques, organisationnelles et sociales.

C'est précisément la raison d'être de l'IMC² : créer les conditions permettant à des chercheuses et chercheurs issus de disciplines et d'établissements différents de travailler ensemble sur des enjeux complexes de cybersécurité et de cyberrésilience. Les travaux soutenus par ce Fonds s'inscrivent pleinement dans cette approche et viennent compléter plusieurs initiatives stratégiques de l'Institut, notamment le Réseau d'assistance cybercitoyen (RACc), le Living Lab C² et nos travaux sur la désinformation, qui abordent sous différents angles les questions de confiance, de protection des personnes et de résilience dans l'espace numérique.



Dans la conception de notre premier appel à projets, nous avons souhaité faire de cette capacité de mobilisation un véritable levier d'impact. Nous avons ainsi privilégié des projets collaboratifs et multidisciplinaires, exigé la participation d'au moins deux universités membres de l'IMC² et encouragé les collaborations avec des partenaires et des équipes de recherche au Québec, au Canada et à l'international.

Cette première année a permis de mettre cette approche en action. Huit propositions ont été soumises et trois équipes ont été sélectionnées pour former une première cohorte de projets. Au-delà du financement accordé, notre ambition est que ces collaborations permettent de faire émerger de nouvelles connaissances, de nouvelles pratiques et de nouvelles capacités contribuant durablement à la promotion et à la protection du droit à la vie privée au Québec.

Le présent rapport rend compte de cette première étape et des fondations mises en place pour les prochaines années.

Frédéric Cuppens

Professeur titulaire, Polytechnique Montréal

Directeur, Institut multidisciplinaire en cybersécurité et cyberrésilience (IMC²)

1. CONTEXTE ET MANDAT

1.1 ORIGINE ET FINALITÉ DES FONDS

Les fonds attribués à Polytechnique Montréal découlent du règlement de l'action collective Thiel c. Meta Platforms Inc. Le *Schedule D* (« Terms of Reference ») prévoit que les fonds ont pour objectif de promouvoir et protéger le droit à la vie privée au Québec et/ou des personnes au Québec.

Le cadre permet une utilisation large à cette fin, incluant notamment des activités d'enseignement, de recherche, de recherche technique d'intérêt public, d'information juridique et de réforme du droit, ainsi que des bourses, subventions et prix. Il confie à chaque institution la responsabilité de l'administration, de la gestion et de la distribution de son fonds selon ses règles et politiques internes et les lois applicables.

Le présent document constitue le premier rapport annuel public de Polytechnique Montréal sur **la gestion et l'utilisation des fonds**, conformément aux *Terms of Reference*.

À propos de l'IMC²

Fondé en 2023 à l'initiative de Polytechnique Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal et HEC Montréal, puis rejoint par l'Université du Québec en Outaouais, l'Institut multidisciplinaire en cybersécurité et cyberrésilience (IMC²) rassemble aujourd'hui plus de 60 professeures et professeurs au sein de son Assemblée des chercheuses et chercheurs.

Issus de disciplines complémentaires, ses membres travaillent ensemble afin de répondre aux grands enjeux de cybersécurité et de cyberrésilience. Les activités de l'Institut s'articulent autour de la recherche multidisciplinaire, de la formation, de l'innovation et des politiques publiques.

Son modèle interuniversitaire permet notamment de réunir des expertises en ingénierie, informatique, intelligence artificielle, droit, criminologie, gestion et sciences sociales. Cette capacité de mobilisation multidisciplinaire constitue le cadre retenu par Polytechnique Montréal pour soutenir des initiatives de recherche et d'enseignement contribuant à la promotion et à la protection du droit à la vie privée au Québec.

1.2 PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre repose sur trois principes : une programmation progressive des sommes disponibles, un recours à un mécanisme compétitif pour financer des projets interuniversitaires et une capacité d'adaptation permettant de tenir compte de l'évolution des enjeux technologiques, réglementaires et sociétaux liés à la vie privée.

2. PROGRAMMATION PROGRESSIVE DES FONDS

Polytechnique Montréal et l'IMC² ont choisi de ne pas affecter l'intégralité du Fonds dès la première année. L'approche retenue permet de soutenir des initiatives concrètes tout en conservant une capacité de programmation au fil de l'évolution des enjeux de vie privée.

2.1 TROIS APPELS À PROJETS

Le premier appel prévoit un maximum de trois projets en 2026 et annonce sa reconduction en 2027 et 2028. Chaque projet peut recevoir jusqu'à 72 000 \$. Si les trois appels financent chacun trois projets au montant maximal, la programmation consacrée à ce mécanisme atteindra 648 000 \$.

Programmation	Statut au présent rapport	Montant maximal
Appel 2026	Réalisé : 3 projets financés	216 000 \$
Appel 2027	Prévu	216 000 \$
Appel 2028	Prévu	216 000 \$
Total des trois appels	Programmation pluriannuelle	648 000 \$

2.2 CAPACITÉ DE PROGRAMMATION FUTURE

Après prise en compte de la programmation maximale de 648 000 \$ pour les trois appels, un montant de **380 503,51 \$** demeure disponible pour de futures initiatives conformes aux objectifs du Fonds. Les modalités d'utilisation de cette somme n'ont pas été arrêtées à ce stade et pourront évoluer en fonction des besoins, des occasions et des priorités identifiés au cours des prochaines années.

Note : La programmation des appels 2027 et 2028 constitue une intention annoncée dans le premier appel. Elle ne représente pas, au 31 juillet 2026, des engagements financiers envers des bénéficiaires identifiés.

3. GOUVERNANCE ET GESTION DES FONDS

La gestion du Fonds combine les mécanismes institutionnels de Polytechnique Montréal et la gouvernance scientifique et interuniversitaire de l'IMC².

3.1 RESPONSABILITÉS INSTITUTIONNELLES

Polytechnique Montréal assure la gestion institutionnelle et financière des sommes reçues. L'IMC² coordonne la programmation, le lancement des appels, la mobilisation des équipes et le suivi du processus scientifique.

3.2 GESTION DES LIQUIDITÉS

Pour la période couverte par le présent rapport, Polytechnique Montréal a choisi de conserver les sommes du Fonds sous forme de liquidités plutôt que de les investir. En conséquence, aucun revenu de placement n'a été généré au cours de la période.

Les trois subventions de 72 000 \$ de l'appel à projets 2026 ont été versées et transférées aux équipes de recherche. Pour ce premier appel, aucun frais indirect de recherche n'a été prélevé par les universités sur les montants accordés. Les 216 000 \$ ont ainsi été intégralement transférés aux projets financés.

4. LE PREMIER APPEL À PROJETS

4.1 OBJECTIFS

L'appel visait à soutenir des initiatives innovantes en recherche, en enseignement et en mobilisation des connaissances concernant la protection des données et du droit à la vie privée au Québec. Il encourageait la collaboration interuniversitaire, les partenariats externes, les effets de levier financiers et la sensibilisation du public.

4.2 ADMISSIBILITÉ ET COLLABORATION

La chercheuse ou le chercheur principal devait être membre de l'Assemblée des chercheuses et chercheurs de l'IMC².

Chaque proposition devait impliquer au moins deux universités membres de l'IMC².

Les collaborations externes non financées étaient encouragées, notamment avec des partenaires internationaux de l'IMC².

Chaque projet devait s'aligner avec au moins un des six volets thématiques de l'appel.

4.3 CHAMPS THÉMATIQUES

1 Réglementations et politiques publiques

2 Technologies de protection de la vie privée

3 Impacts des mégadonnées, de l'IA et de la désinformation

4 Études expérimentales

5 Bonification de l'offre de formation universitaire

6 Développement de matériel et de ressources pédagogiques

Cette ouverture thématique était volontaire. Elle permettait d'aborder la protection de la vie privée sous des angles technologiques, juridiques, organisationnels, comportementaux et pédagogiques.

4.4 CALENDRIER

La date limite de dépôt des propositions était fixée au 20 février 2026. À l'issue du processus d'évaluation, les trois projets retenus ont été annoncés le 20 avril 2026.

4.5 PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

Les propositions ont été évaluées par le Comité d'orientation scientifique (COS) de l'IMC², au sein duquel sont représentées les quatre universités membres de l'Institut. Afin de pallier l'absence de certains membres du Comité et de maintenir un processus d'évaluation rigoureux, représentatif et impartial, deux membres de l'Assemblée des chercheuses et chercheurs de l'IMC² se sont joints au comité d'évaluation pour le premier appel à projets.

Les règles du processus prévoyaient également que toute personne se trouvant en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une proposition se retire de son évaluation.

Critère	Pondération
Qualité scientifique ou pédagogique	40 %
Équipe et collaborations nationales et internationales	30 %
Budget, incluant l'effet de levier proposé	15 %
Retombées, impacts, innovation, rayonnement et sensibilisation	15 %

4.6 ATTRIBUTION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Les trois projets sélectionnés ont reçu chacun une subvention de 72 000 \$, pour un total de 216 000 \$. Les sommes ont été versées et transférées aux équipes de recherche. Pour ce premier appel, aucun frais indirect de recherche (FIR) n'a été prélevé par les universités, de sorte que les montants attribués ont été intégralement consacrés aux projets financés. Cette modalité est propre au premier appel et ne préjuge pas de celles qui pourront être retenues pour les appels subséquents.

5. L'APPEL 2026 EN CHIFFRES



Le premier appel a mobilisé l'ensemble des quatre universités membres de l'IMC² et a suscité des collaborations avec des établissements et partenaires extérieurs au réseau.

5.1 DIVERSITÉ DES APPROCHES PROPOSÉES

Les huit propositions reçues couvraient un éventail large de problématiques : protection des renseignements dans les systèmes d'IA et les grands modèles de langage, confidentialité différentielle, données éphémères dans les objets connectés, évaluation des risques associés à l'IA, comportements d'intrusion, programmation sécuritaire et usages malveillants de contenus synthétiques.

Les propositions non retenues ne sont pas identifiées individuellement dans le présent rapport; seules les trois équipes financées sont présentées dans les pages suivantes.

5.2 OUVERTURE INTERUNIVERSITAIRE ET EXTERNE

Au-delà des quatre universités membres, plusieurs dossiers faisaient appel à des collaborations avec d'autres établissements au Québec, au Canada et à l'international, notamment l'INRS, l'Université Laval, IMT Atlantique, l'Université de Bretagne Occidentale, l'UCLouvain, NYU Abu Dhabi et l'Université de Toulouse. Cette ouverture est cohérente avec l'objectif de l'appel de stimuler les collaborations et les effets de levier.

6. PROJETS FINANCÉS

PROJET 1 : MESURER L'INVISIBLE

Un benchmark pour l'évaluation des fuites internes de données sensibles dans les systèmes multi-agents à base de LLM

**IA + protection des
données**
thématique

Ranwa Al Mallah
Polytechnique Montréal
chercheuse principale

72 000 \$
financement

Membres de l'équipe

- **Raphaël Khoury**, Université du Québec en Outaouais
- **Samiha Ayed**, IMT Atlantique, France
- **David Espès**, Université de Bretagne Occidentale, France
- **Solutions Flow Factor Inc.**
- **Fomox Inc.**

PROBLÉMATIQUE

Les systèmes multi-agents fondés sur de grands modèles de langage peuvent traiter des données sensibles et déléguer des sous-tâches entre agents spécialisés. Même lorsque la sortie finale respecte les politiques de confidentialité, des informations sensibles peuvent circuler dans les communications internes entre agents sans être détectées par les audits traditionnels.

APPROCHE

Le projet vise à construire un benchmark de bout en bout qui observe explicitement les canaux internes des systèmes multi-agents afin de mesurer les fuites de données sensibles. Il prévoit des scénarios dans plusieurs domaines, notamment la santé, la finance, le droit et le secteur corporatif, et l'analyse de systèmes fondés sur différents modèles de langage.

CONTRIBUTION ATTENDUE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le projet cherche à rendre mesurable le principe de minimisation des données et à identifier des violations de confidentialité qui pourraient échapper à des audits limités aux sorties finales. Les retombées attendues incluent une meilleure capacité d'évaluation des systèmes d'IA, le soutien à des approches de privacy-by-design et la formation de personnel hautement qualifié.

PROJET 2 : MODÈLES DE GRAPHS ET CONFIDENTIALITÉ DIFFÉRENTIELLE

Modèles de graphes pour l'analyse différentiellement confidentielle des données et la protection des systèmes informationnels

**Confidentialité des
données et systèmes**
thématique

Jérôme Le Ny
Polytechnique Montréal
chercheur principal

72 000 \$
financement

Membres de l'équipe

- Étienne Tajeuna, Université du Québec en Outaouais
- Shuang Gao, Polytechnique Montréal

PROBLÉMATIQUE

De nombreux jeux de données sensibles possèdent une structure relationnelle ou dynamique qui peut être représentée par des graphes. Leur analyse peut révéler des informations utiles, mais aussi créer des risques de divulgation ou d'inférence.

APPROCHE

Le projet combine deux axes complémentaires : le développement de mécanismes d'analyse à confidentialité différentielle et l'identification de vulnérabilités structurelles dans des systèmes informationnels complexes. Les cas d'usage envisagés incluent notamment des journaux de gestion des identités et des accès, l'IoT domestique, la mobilité et des réseaux sociotechniques.

CONTRIBUTION ATTENDUE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les travaux visent à améliorer les compromis entre précision analytique et confidentialité, tout en permettant l'identification de risques de fuite ou d'inférence. Les résultats devraient prendre la forme de méthodes, algorithmes, jeux de données synthétiques et guides méthodologiques utiles aux milieux publics et privés.

PROJET 3 : LLM ET ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ DES PROGRAMMES

Impact des LLMs sur l'enseignement de la sécurité des programmes : stratégies et perspectives

**Formation et
pratiques de
programmation
sécuritaire**
Thématique

Raphaël Khoury
UQO
Chercheur principal

72 000 \$
financement

Membres de l'équipe

- Omar Abdul Wahab, Polytechnique Montréal
- Alan Davoust, Université du Québec en Outaouais

PROBLÉMATIQUE

L'utilisation croissante des grands modèles de langage transforme les pratiques de programmation. Or, plusieurs travaux montrent que le code généré à l'aide de ces outils peut présenter des faiblesses de sécurité, tandis que les méthodes d'enseignement évoluent moins rapidement que les pratiques professionnelles.

APPROCHE

Le projet vise à développer et tester des stratégies d'utilisation des LLM favorisant la génération de code plus sécuritaire, puis à intégrer ces stratégies à des méthodes d'enseignement et à du matériel pédagogique destinés notamment aux programmeurs novices et aux étudiantes et étudiants de premier cycle.

LIEN AVEC LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

La contribution du projet se situe principalement en amont : améliorer les pratiques de développement et de formation afin de réduire les vulnérabilités susceptibles d'exposer les données traitées par les systèmes numériques. La proposition identifie également des enjeux liés à la confidentialité des données d'entraînement et à l'établissement de bonnes pratiques d'utilisation des LLM en programmation.

7. UTILISATION ET SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS

Au cours de la première période, l'utilisation des fonds a principalement pris la forme du versement de trois subventions de recherche dans le cadre de l'appel 2026.

Situation au présent rapport	Montant
Fonds reçus	1 028 503,51 \$
Sommes versées aux trois projets 2026	(216 000,00 \$)
Revenus de placement	0,00 \$
Solde du Fonds après les versements 2026	812 503,51 \$
Dont programmation indicative des appels 2027-2028	432 000,00 \$
Solde disponible pour programmation future	380 503,51 \$

Les 432 000 \$ associés aux appels 2027 et 2028 représentent une programmation prévue et non des sommes déjà engagées auprès de bénéficiaires. Pour le premier appel seulement, aucun frais indirect de recherche n'a été prélevé sur les trois subventions de 72 000 \$.

7.1 RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

- Mise en place d'une programmation pluriannuelle de financement.
- Conception et lancement du premier appel à projets.
- Mobilisation des quatre universités membres de l'IMC² et de collaborateurs externes.
- Réception de huit propositions.
- Mise en œuvre d'un processus compétitif d'évaluation scientifique.
- Sélection et financement de trois projets, pour un total de 216 000 \$.

Les projets étant au début de leur réalisation, le présent rapport se limite à une présentation succincte des projets retenus. Les rapports subséquents documenteront les livrables, publications, outils, activités de formation et de mobilisation des connaissances ainsi que les autres retombées produites par les équipes financées.

8. PERSPECTIVES 2026-2027

La prochaine période sera marquée par le suivi du premier appel, la préparation du deuxième appel et la poursuite de la programmation progressive du Fonds.

8.1 SUIVI DE L'APPEL À PROJET 2026

L'IMC² suivra l'avancement des trois projets et recueillera les informations nécessaires aux prochaines redditions de comptes : activités réalisées, formation de personnel hautement qualifié, résultats scientifiques, outils et ressources développés, activités de transfert et de sensibilisation, ainsi que tout effet de levier pertinent.

8.2 DEUXIÈME APPEL À PROJETS

Conformément à la programmation annoncée, un deuxième appel est prévu en 2027. Ses modalités pourront être ajustées à la lumière de l'expérience du premier concours et de l'évolution des enjeux de protection de la vie privée, tout en demeurant conformes aux objectifs du Fonds.

8.3 PROGRAMMATION FUTURE DU SOLDE

Polytechnique Montréal et l'IMC² poursuivront l'identification d'initiatives susceptibles de mobiliser le solde non encore programmé. Cette approche vise à préserver une capacité de réponse à des enjeux émergents et à maximiser les retombées du Fonds au Québec sur plusieurs années.



Fonds de recherche et d'enseignement dans le domaine de la protection du droit à la vie privée

Utilisation, gestion et retombées 2025-2026

Un apport précieux à notre mission universitaire

L'octroi d'une somme de plus d'un million de dollars à l'Université de Sherbrooke, à la suite du règlement de l'affaire 500-06-000961-181, permet à notre institution de donner un élan à un domaine de recherche important : le renforcement des études et de la recherche sur le droit à la vie privée.

Conformément aux engagements que nous avons pris en février 2025, le montant de 1 028 503,51 \$ qui nous a été confié a donc rapidement été mis à contribution au service de cet enjeu qui mobilise plusieurs acteurs de la société, et dans lequel les universités peuvent et doivent jouer un rôle clé.

Ce rapport sur la première année d'utilisation de ces fonds couvre en fait une période de neuf mois durant laquelle le comité chargé de concrétiser nos engagements a piloté plusieurs démarches très concrètes, en soutien à notre communauté universitaire.

Il ne laisse aucun doute sur le sérieux avec lequel nous administrons cette somme importante qui vient appuyer notre mission.

Bonne lecture!

P^r Jean-Pierre Perreault
Recteur, Université de Sherbrooke



**P^r Jean-Pierre
Perreault, recteur**



Gestion et gouvernance du Fonds

Le montant de 1 028 503,51 \$ obtenu à la suite du règlement a été confié à La Fondation de l'Université de Sherbrooke, qui en assure la gestion conformément à ses Règles de gouvernance.

Un fonds spécifique nommé **Fonds de recherche et d'enseignement dans le domaine de la protection du droit à la vie privée** a ainsi été créé afin d'optimiser les retombées et de faire avancer l'enseignement et les recherches sur ce domaine au sein de la communauté universitaire.

En décembre 2025, nous avons constitué le Comité de gouvernance du Fonds afin d'assurer la réalisation des actions prévues. Ce comité poursuivra son mandat jusqu'au 31 décembre 2029.

Membres du comité

Patricia Fournier, vice-rectrice adjointe au développement à la recherche

Matthieu Petit, vice-recteur adjoint à la qualité des programmes et à la réussite

Pascal Grégoire, directeur général de La Fondation de l'Université de Sherbrooke

Hugo Loiseau, École de politique appliquée de la Faculté des lettres et sciences humaines

Marwan Besrour, chargé de cours au Département de génie électrique et de génie informatique de la Faculté de génie

Marie-Ève Boulanger, responsable des relations gouvernementales chez Nord Quantique (partenaire externe)



UDS

Utilisation des fonds

En 2025-2026, le Fonds a permis d'appuyer la communauté de l'UdeS à travers **trois programmes** couvrant les études, l'enseignement et la recherche.

1. Appui au *Programme de bourses d'excellence aux études supérieures*

L'Université de Sherbrooke soutient ses meilleurs talents à travers un ambitieux programme institutionnel de bourses d'excellence aux études supérieures. À la maîtrise, les récipiendaires de ces bourses peuvent bénéficier d'un montant pouvant aller jusqu'à 17 000 \$ par année pendant 2 ans; un montant pouvant atteindre 20 000 \$ par année pendant 3 ans au doctorat. Deux concours ont lieu à chaque année (septembre et mars).

La somme obtenue à la suite du règlement a permis d'appuyer le financement de ce programme en soutenant une partie des bourses accordées à des récipiendaires sélectionnés parce que leurs recherches touchent le domaine de la protection du droit à la vie privée.

2025-2026

**Montant versé par
le Fonds : 53 920 \$**

7 bourses de maîtrise
8 bourses de doctorat

2026-2027

**Montant engagé par
le Fonds : 305 750 \$**

17 bourses de maîtrise
15 bourses de doctorat

Programme de bourses d'excellence aux études supérieures

Liste des 15 récipiendaires appuyés par le *Fonds de recherche et d'enseignement dans le domaine de la protection du droit à la vie privée* en 2025-2026, pour un montant total de 53 920 \$.

Personne récipiendaire	Cycle	Faculté
Guillaume Blain	Maîtrise	Génie
Maria Lucia Gonzalez Torres	Maîtrise	Sciences
Audrey Guy	Maîtrise	Génie
Benjamin Lacasse	Maîtrise	Sciences
Edouard Moffet	Maîtrise	Génie
Alexandre Roy	Maîtrise	Sciences
Frédéric St-Pierre	Maîtrise	Sciences
Cesar Augusto Bravo Sanabria	Doctorat	Génie
Daphné Brodeur	Doctorat	Génie
Yoan David	Doctorat	Sciences
Xinshuai Geng	Doctorat	Génie
Zhonglin Gu	Doctorat	Génie
Jean-Philippe Morissette	Doctorat	Sciences
Lilisbeth Rodriguez Castro	Doctorat	Sciences
Juan David Sarmiento Gomez	Doctorat	Génie



2. Appui au *Programme de stages d'été d'initiation à la recherche en sciences humaines et sociales*

Chaque été, l'UdeS offre à ses personnes étudiantes de premier cycle en sciences humaines et sociales la possibilité d'effectuer un stage d'initiation à la recherche rémunéré. En plus de soutenir des personnes ayant un excellent dossier académique, ce programme permet de les intéresser à la recherche dès leur formation initiale et de favoriser leur recrutement aux études supérieures. Il permet aussi aux récipiendaires d'acquérir une expérience de recherche significative et de mettre en place les conditions gagnantes ouvrant la voie vers l'obtention d'autres bourses. Les projets ont été sélectionnés en mars 2026 et les stages ont lieu à l'été 2026 (année financière 2026-2027).

En 2026-2027, le Fonds contribuera au financement d'une partie des bourses destinées aux stagiaires menant des projets de recherche sur la protection du droit à la vie privée. Six stagiaires ont été retenus pour l'été 2026, représentant un engagement total de 19 500 \$.

3. Appui au *Fonds d'innovation pédagogique* de l'Université de Sherbrooke



Le *Fonds d'innovation pédagogique* (FIP) de l'Université de Sherbrooke est une initiative annuelle destinée à appuyer le développement, l'innovation et l'excellence pédagogiques dans notre institution.

Visant à promouvoir la qualité de l'enseignement et de l'encadrement que nous offrons, ce programme est accessible aux membres du personnel qui œuvrent de près ou de loin à la formation des personnes étudiantes de l'UdeS. Les projets retenus peuvent bénéficier d'un financement couvrant jusqu'à deux années.

Le Fonds contribue à une partie du financement de projets dont l'objet touche le domaine de la protection du droit à la vie privée. En 2025-2026, six projets ont bénéficié d'un soutien totalisant 55 415 \$. Pour l'exercice 2026-2027, trois projets ont été retenus, représentant un engagement financier de 67 872 \$.



Fonds d'innovation pédagogique de l'Université de Sherbrooke

Liste des projets appuyés par le *Fonds de recherche et d'enseignement dans le domaine de la protection du droit à la vie privée*

Projets soutenus en 2025-2026

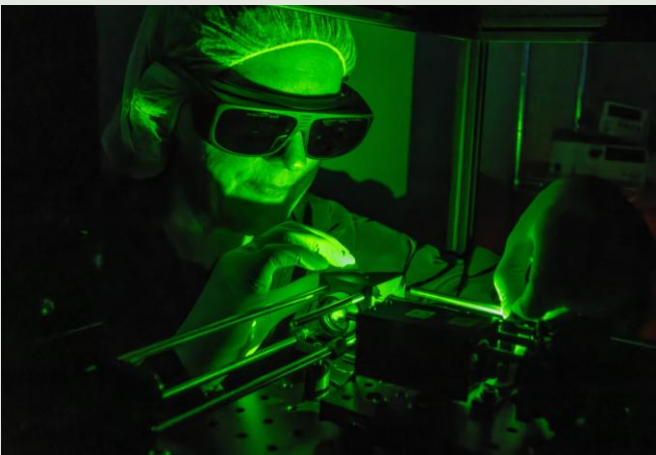
Titre du projet	Faculté
Quand l'IA rencontre la psychoéducation : Une nouvelle ère pour les apprentissages	Éducation
Arrimer le programme de génie robotique aux nouvelles réalités du marché du travail : Révision de l'enseignement et de l'évaluation de la compétence en programmation en génie robotique (GRO) à l'ère de l'IAg	Génie
Négociations Climat : Développement d'un assistant personnalisé d'IA et d'outils pédagogiques pour suivre et mieux comprendre les négociations climatiques internationales	Lettres et sciences humaines
Intégrer l'intelligence artificielle générative dans l'apprentissage de la pratique fondée sur les données probantes en formation en pratique infirmière avancée	Médecine et des sciences de la santé
Implantation d'un jeu d'évasion médical en ligne pour les résidents en médecine de famille en préparation à leurs examens de certification	Médecine et des sciences de la santé
EN-CHOEURS : Enseignement Numérique pour une Collaboration et un Humanisme Optimum, chez nos Étudiantes/ étudiants universitaires du Réseau de Santé	Médecine et des sciences de la santé

Suivi et prévisions budgétaires

Les sommes issues du règlement permettront de soutenir les trois programmes mentionnés précédemment. Les données présentées ci-dessous font état des dépenses réelles engagées en 2025-2026 ainsi que des engagements prévus pour l'exercice 2026-2027. Il convient toutefois de noter que d'autres initiatives s'ajouteront au cours de l'année 2026-2027.

Octroi lié au règlement de l'affaire 500-06-000961-181
Suivi et prévisions des attributions par programme – 2025-2027

Programme	2025-2026	2026-2027 (Engagements)
Bourses d'excellence	53 920 \$	305 750 \$
Stages d'été		19 500 \$
Fonds d'innovation pédagogique (FIP)	55 415 \$	67 872 \$
Total	109 335 \$	393 122 \$



Des retombées concrètes pour l'innovation, l'enseignement et la recherche

Les trois programmes auxquels l'Université de Sherbrooke a choisi de consacrer l'octroi obtenu à la suite du règlement sont des initiatives d'envergure qui laissent des traces importantes dans le parcours académique, personnel et professionnel des récipiendaires. Ces programmes font l'objet d'une promotion interne régulière au sein de la communauté universitaire et les événements qui leur sont liés sont couverts par les médias institutionnels.

Les personnes appuyées par le Fonds ont été sélectionnées parmi ces trois programmes en raison des liens entre leur projet de recherche et le thème de la protection du droit à la vie privée.

Événement

Pleins feux sur l'excellence étudiante

Événement annuel de remise des bourses d'excellence institutionnelles
(Cliquez sur l'image pour accéder au contenu)



Vitrine de l'innovation à l'UdeS

Événement estival de présentation des résultats de recherche des stagiaires d'été en sciences humaines et sociales
(Cliquez sur l'image pour accéder au contenu)

Une approche hautement performante de l'enseignement universitaire

L'UdeS publie chaque année la liste des résultats de son grand concours annuel de projets d'optimisation de l'enseignement, dont les retombées sont extrêmement concrètes pour les personnes apprenantes de toutes les disciplines.
(Cliquez sur l'image pour accéder au contenu)





Renseignements

La Fondation de l'Université de Sherbrooke

1950, rue Galt Ouest

Sherbrooke (Québec) J1K 1H8

Téléphone : 819 821-7385

LaFondation@usherbrooke.ca



UDS

N° : 500-06-000961-181

(Chambre des actions collectives)

COUR SUPÉRIEURE
DISTRICT DE MONTRÉAL

STUART THIEL

Demandeur

c.

META PLATFORMS INC.

Défenderesse

N/D : 1461-1

BT 1415

**RAPPORTS ANNUELS D'UTILISATION DES FONDS
DU RÈGLEMENT PAR LES ÉTABLISSEMENTS
UNIVERSITAIRES POUR L'ANNÉE 2025-2026**

ORIGINAL

Avocates :

M^e Lex Gill

M^e Marie-Laure Dufour

TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE, INC.

750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90

Montréal (Québec) H2Y 2X8

Tél. : (514) 871-8385

Télec : 514 871-8800

lex@tjl.quebec

marie-laure@tjl.quebec